

UMANIS SA
Société anonyme au capital social de 2.379.655,50 €
Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret
403.259.534 RCS NANTERRE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR LES COMPTES
SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA ET DES COMPTES
CONSOLIDES AU 31/12/2011 DU GROUPE PRESENTE PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 AVRIL 2012**

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE UMANIS
RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE UMANIS SA
PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2012**

Chers actionnaires,

Nous vous avons conviés à la présente assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de notre société (la "Société"), pour vous donner connaissance du rapport de gestion que nous avons établi sur la marche des affaires de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport de gestion du groupe que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe UMANIS (groupe constitué par la société UMANIS SA et l'ensemble de ses filiales, l'ensemble désigné ci-après le "Groupe") arrêtés au 31 décembre 2011.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi que les comptes consolidés établis au 31 décembre 2011.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents ainsi que l'ensemble des pièces et documents prévus par la loi et notamment ceux visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, ont été mis à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée générale, en même temps que les rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

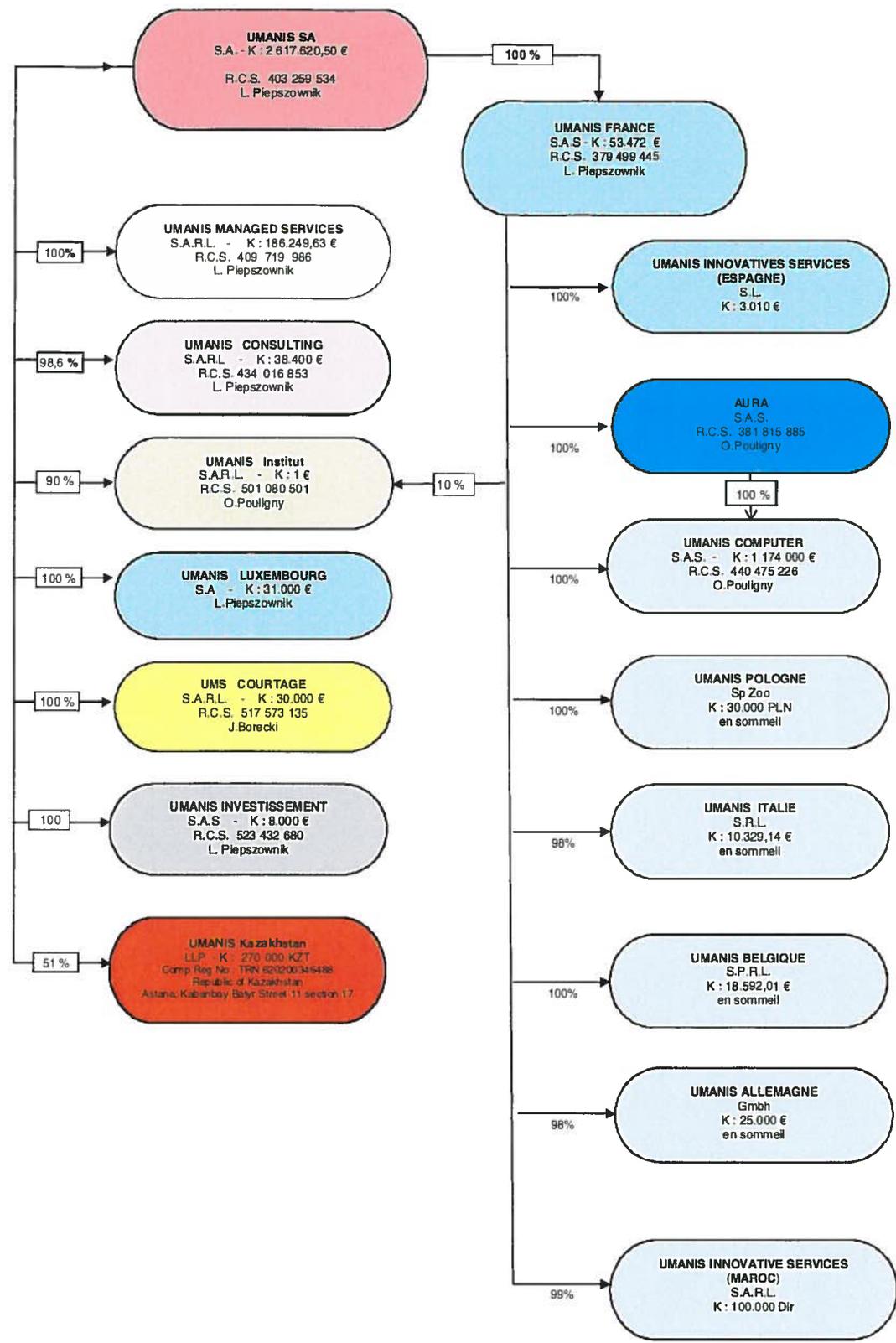
**SECTION 1 – PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS
DE L'EXERCICE ECOULE**

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2011, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 81.151 K€, dont une contribution d'AURA à hauteur de 20.877 K€ pour 11 mois d'activité et d'UMANIS Kazakhstan à hauteur de 724 K€ pour 12 mois d'activité.

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2011 est le suivant :

Voir page suivante

H
O
L
D
I
N
G



I - EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES METIERS

1. Activités SSI

L'activité historique en conseil, ingénierie et infogérance en technologies de l'information représente 88,36% des activités du groupe sur plusieurs pôles d'expertises que sont la Business Intelligence, le Web/IT, Les Infrastructure et Production, le CRM et l'ERP.

Umanis offre à ses clients Grands Comptes une offre d'accompagnement complète sur l'ensemble du cycle de vie de leurs projets IT, du conseil au développement d'applications et l'intégration de logiciels jusqu'à l'infogérance et la formation selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centres de services et en mode SaaS.

a) Le conseil

Le Groupe accompagne les entreprises dès la genèse de leur projet en leur proposant des prestations adaptées à leurs besoins spécifiques comme les études (opportunité, faisabilité, risques et impacts), l'audit (actifs IT, architecture technique et applicative), la gouvernance (urbanisation, rationalisation du SI), l'aide au choix d'outils, l'AMOA/AMOE (assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre) ou encore la conduite des plans de changement au sein de l'organisation.

Ces prestations se basent sur l'analyse systématique des processus métiers des organisations afin d'aligner au mieux le système d'information qui les supporte, dans une logique d'urbanisation et de rationalisation des technologies et des ressources.

b) L'Assistance Technique

La part du chiffre d'affaires de l'activité « assistance technique », qui s'élève à 42.880 K€ dont 13.862 K€ pour AURA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, est en hausse par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Groupe a adopté une politique commerciale offensive depuis ces dernières années visant à transformer cette activité en assistance technique groupée (ATG) puis en Centre de Services, qui permet d'apporter une réponse en termes d'optimisation des coûts pour ses clients et de maintien de la rentabilité pour le Groupe. Une part significative du chiffre d'affaires de cette activité s'est donc naturellement déplacée vers les activités en Centre de Services qui ont enregistré une forte croissance sur cette même période.

Notons que le marché de l'assistance technique est particulièrement concurrentiel avec la présence de toutes les importantes sociétés de services présentes chez les Grands Comptes. De plus, il est frappé de plein fouet par la pression sur les coûts qui aurait atteint son « seuil plancher » en 2009 mais qui est resté à son niveau au plus bas depuis d'après les analystes.

c) Le Forfait

Les activités au forfait représentent un chiffre d'affaires de 20 734 K€ au 31 décembre 2011, en hausse par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La capacité du groupe à s'engager sur des projets au forfait en termes de résultats, de qualité des livrables et de respect des délais est particulièrement appréciée par ses clients Grands Comptes. Nos compétences en ce domaine ont été saluées à maintes reprises et la satisfaction clients est supérieure à 90% (*Source Umanis 2010, Questionnaires de satisfaction auprès de 200 clients*).

Le groupe a su capitaliser et mettre en place des outils et des méthodes propriétaires qui lui permettent de tenir ses engagements tels que :

- Qualitis™, le référentiel qualité pour la gestion de projet
- UKm™, l'espace documentaire de capitalisation (frameworks, « accélérateurs », abaques de chiffrage)
- Symphonie™, méthodologie projet (Cycle Y, UML)
- SIBI™, méthodologie de conception de SI BI

c) Le Centre de Services

Le groupe s'est positionné dès 2006 sur les prestations de services mutualisées au niveau des ressources humaines comme des infrastructures afin de répondre aux pressions croissantes sur les coûts IT et préserver ainsi sa compétitivité. Ces prestations ont pour particularité d'être contractualisées en unités d'œuvre et en niveaux de services (SLA), et d'offrir de vraies capacités de montée en charge.

Depuis, l'offre en centre de services (inshoring total ou partiel, AT groupée, centre de nearshore de Tours avec sites sûrs), enregistre une croissance à deux chiffres tirée notamment par les contrats d'infogérance applicative (TMA).

En 2011, ces prestations ont été particulièrement porteuses avec une croissance de +18%. Le Groupe a su remporter de nouveaux clients et pérenniser ses contrats existants auprès des grands donneurs d'ordre (Banque de France, GDF Suez, Bouygues Telecom, etc.)

d/ L'intégration de logiciels

L'activité intégration, constituée par la vente de licences, continue de réduire sa contribution au chiffre d'affaires global réalisé par le Groupe et se situe à un niveau de 889 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il est à noter que les Grands Comptes, l'essentiel de la clientèle du groupe, achètent en direct leurs licences auprès des éditeurs.

2. Autres activités

a) La recherche clinique (CRO)

Le chiffre d'affaires de la CRO (incluse dans l'activité « assistance technique ») représente 5,75 % du chiffre d'affaires total en 2011 par rapport à 10,2 % en 2010. Cette baisse est due à la fin d'un important contrat. Cette activité varie de façon significative en fonction de la durée des contrats conclus avec les grands laboratoires.

Notons que cette activité est particulièrement concurrencée par les CRO internationales.

c) Le centre de contacts multicanal UMS

Le chiffre d'affaires s'établit à 5 693 K€.

d) Achat/vente matériels informatiques (Umanis Computer)

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 014 K€ en 2011 pour 11 mois d'activité.

e) Activité en matière de recherche et développement

En 2011, le groupe s'est significativement investi en matière de recherche et développement, notamment sur les sujets suivants :

- les architectures des systèmes d'information
- les infrastructures réseau, calcul et stockage
- la sécurité des systèmes d'information
- les systèmes de communications unifiées
- le travail collaboratif
- la gestion de la mobilité au sein des applications de l'entreprise
- la sécurité des communications numériques
- les progiciels de gestion intégrés
- la sécurité des échanges dématérialisés
- les systèmes de formation à distance
- les plateformes de commerce électronique
- les systèmes d'aide à la décision
- l'acquisition de données en milieu industriel

Ces développements font actuellement l'objet d'une analyse en vue de déterminer les montants éligibles au crédit d'impôt recherche pour 2011.

Vous trouverez ci-après le détail chiffré de l'activité du Groupe.

II - EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR REGION

La répartition du chiffre d'affaires en K€ par zone géographique est la suivante

	2011	2010
France	77 164	51 630
Reste de l'Europe	3 986	3 023
Total	81 150	54 653

III - EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

1 - Taux d'inter contrat

Afin de mesurer ses performances, le Groupe utilise l'indicateur du taux d'inter contrat. Celui-ci est calculé sur la base des consultants facturables des sociétés du Groupe et de ses filiales à l'étranger. Le taux des effectifs facturables au niveau du Groupe représente 91,68 % de l'effectif global (hors la Société et la société UMANIS MANAGED SERVICES).

Le taux d'inter contrat est calculé hors personnel en congé et/ou maladie et hors personnel en formation et avant-vente. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, il s'établit à 2,70 % contre 2,37 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2 - Taux de Garantie

Dans les métiers du conseil et des services informatiques, les contrats au forfait présentent un risque de garantie. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'un système ou d'une application fonctionnant parfaitement (et correspondant au cahier des charges initial émis par le client) et ce, dans des délais et pour une somme forfaitaire, négociés lors de la signature du contrat. Si le temps passé est supérieur à celui estimé lors de la signature du contrat, ce type de prestations peut générer des pertes non négligeables. Par ailleurs, si des anomalies ou non conformités apparaissent pendant la période de garantie, les coûts d'intervention sont à la charge de la société du Groupe considérée.

Pour le Groupe, le taux moyen de dépassement observé sur les contrats au forfait est inférieur aux valeurs observées dans la profession, et en amélioration par rapport aux années précédentes.

IV - EVOLUTION DES CLIENTS DU GROUPE

Les 10 premiers clients du Groupe

	2011	2010	2009
Nombre de clients	802	292	367
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients (en k€)	24 313	24 629	27 732
10 premiers clients (en %)	29,95%	54,00%	50,10%

Le Groupe n'est pas exposé aussi fortement aux conséquences de la crise économique et financière, observée depuis fin 2007 que certains de ses concurrents, grâce notamment à sa stratégie de diversification de comptes clients, ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes.

Le nombre de clients actifs importants et la capacité commerciale du Groupe a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission.

Un renforcement auprès des grands donneurs d'ordre

En 2011, Umanis a continué de renforcer ses référencements auprès des grands comptes via des ouvertures et des extensions de domaines de référencement : Crédit Agricole CIB, BNP, Société Générale, Natexis, Generali, Banque Populaire, EDF, GDF, AXA, Schneider Electric, etc.

Il est à noter que la stratégie de positionnement dite multi-spécialisée sur plusieurs domaines d'expertises se révèle particulièrement judicieuse face à des SSII de très grandes tailles généralistes.

En parallèle, le groupe a ouvert de nombreux nouveaux comptes grâce notamment aux lancements de nouvelles offres de services : Chèque Déjeuner, Néopost, Saint Gobain, Tarkett, Danone, Vedici, SFR, Direct Energie, Crédit Agricole CIB, Axema, Randstat, Dalkia, Saur, Vinci Energies, SITA, Rothschild, Humanis, etc.

	2011	2010	2009
Banques/Assurances	22%	24%	20%
Industrie	15%	14%	13%
Santé	8%	10%	13%
Transport	3%	4%	4%
Public/Administrations	12%	10%	13%
Télécoms	18%	14%	11%
Distribution	5%	7%	8%
Services	18%	17%	19%

V – EVENEMENTS IMPORTANTS

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de son activité, Umanis France travaille depuis quelques temps au Kazakhstan avec la société « North Caspian Operating Company » (NCOC). NCOC est une société spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire.

Afin d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le Conseil d'Administration a

autorisé, au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010, l'acquisition de 51 % du capital social de la société de droit kazakh, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B).

Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'Umanis France pour la mise à disposition de ressources nécessaires à la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'une valeur de 20 000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

A cette occasion, la dénomination sociale de la société a également été modifiée : B2B Solutions Kazakhstan est devenue Umanis Kazakhstan.

Le prix d'acquisition d'Umanis Kazakhstan s'est traduit par un écart d'acquisition négatif de 30k€ comptabilisé en P&L sur la ligne « autres produits opérationnels ».

La contribution d'Umanis Kazakhstan au chiffre d'affaire du groupe sur l'année 2011 s'élève à 723 850 €. La contribution d'Umanis Kazakhstan aux résultats consolidés sur l'année 2011 s'élève à 83 029 €, après déduction de la part revenant aux minoritaires.

Acquisition du groupe AURA par UMANIS France

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES.,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au Groupe UMANIS d'assurer son développement et d'atteindre une taille critique sur le marché des prestations de services informatiques.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire, d'un montant de 10.750.000 € d'une durée de six ans auprès d'un pool bancaire constitué par la Banque Palatine, le Crédit Lyonnais et la HSBC. Ce prêt a fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 100 % sur une période allant du 30 mars 2011 au 30 décembre 2014.

Le prêt de 10.750.000€ a également permis de refinancer le capital restant dû de la dette sénior existante chez Aura à la date de rachat pour un montant de 3.524k€.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

- R1 : ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais Financiers Net Cash)
- R2 : ratio de levier (Dettes Financières Nettes Conso/EBITDA)
- R3 : ratio de cash cover (Cashflow Libre Consolidé/Service de la dette consolidée)

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO d'un montant de 1.500.000€.
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France d'un montant de 350.000€.
- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants à hauteur de 400.000€.

100 % des actions ont été acquises à l'aide de ces financements de sorte qu'il n'existe à l'avenir aucun complément de prix à verser.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation le capital restant du au 28/01/2011 au titre de ce prêt senior.

Cette avance a été réalisée sous forme d'un Prêt Intragroupe consenti par UMANIS France à AURA PARTICIPATION. Le taux d'intérêt annuel applicable est le taux d'intérêt EURIBOR 3 mois, majoré de la marge fixe laquelle s'élève à 2.75% l'an. AURA PARTICIPATION s'est engagée à rembourser intégralement ce prêt à la date d'échéance finale, soit le 28 janvier 2017.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé d'un montant global de 500.000€, aux conditions suivantes :

les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
le remboursement du compte courant d'associé serait subordonné au Prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du contrat de Prêt, UMANIS France a consentie les sûretés et/ ou garanties suivantes :

une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;

une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly), établi conformément aux dispositions des articles L.313-23 et L.315-35 du code Monétaire et Financier, portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;

un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;

une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition ;

une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen. Suite à la révocation de Philippe Cohen le 9 septembre 2011, son contrat d'assurance a pris fin et a été remplacé par la souscription d'un contrat d'assurance pour Monsieur Linck.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS FRANCE aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS FRANCE envers les Banques.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS FRANCE qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS FRANCE au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf pour cent quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS FRANCE ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la cautions, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 janvier 2011.

En complément du coût d'acquisition détaillé ci-dessus, la société Umanis France a identifié et comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011 deux types de coûts directement attribuables à l'acquisition de la société Aura. Il s'agit de frais d'acquisition de titres pour un montant de 445 486€ ainsi que des frais d'émission d'emprunts pour 345 200€.

Conclusion d'un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont

Dans le but d'animer le marché de l'action et d'assurer sa liquidité, la société UMANIS a confié, à compter du 17 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, à la société de Bourse Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 € en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

Changement de dénomination sociale

Le 24 mai 2011, la société Aura Participation a changé de dénomination sociale pour adopter celle d'Aura

Le 30 mai 2011, la société Aura Computer a changé de dénomination sociale pour adopter celle d'Umanis Computer.

Restructuration du Groupe Aura

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, les opérations suivantes ont été réalisées au cours du 1^{er} semestre 2011 :

- Dissolution sans liquidation en date du 26 mai 2011 de la société Aura Infrastructures, filiale à 100 % de la société Aura Ingénierie, avec effet au 26 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine de la société dissoute au profit d'Aura Ingénierie, entraîne sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 2 378 247 € sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Ingénierie, filiale à 100 % de la société Aura Group, avec effet au 29 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura Group, entraînant sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 6 108 128 € sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Group, filiale à 100 % d'Aura, elle-même filiale à 100% d'Umanis France, avec effet au 30 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura, entraînant sa dissolution sans liquidation. Ces opérations a généré un mali technique pour un montant global cumulé de 11 986 136 € sans impact sur les comptes consolidés.

Nantissement des titres UMANIS Computer (ex AURA COMPUTER)

La dissolution par confusion de patrimoine de la société Aura Group au profit d'Aura a conduit à la substitution de la sûreté, constituée par les titres d'Aura Group, conférée par Aura à Umanis France venant en garantie du remboursement du Prêt Intragroupe conclu le 28 janvier 2011 dont l'objet était de permettre à Aura de rembourser son prêt sénior aux banques. Cette substitution a consisté à nantir les titres d'Umanis Computer au lieu et place des titres Aura Group à compter du 30 juin 2011.

Modification de la date de clôture de l'exercice social d'Aura et d'Umanis Computer

Le 9 juin 2011, les exercices sociaux des sociétés Aura et Umanis Computer ont été modifiés pour être portés au 31 décembre au lieu du 30 juin ce qui a conduit à réduire l'exercice 2011 de 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

Révocation de Philippe COHEN de son mandat de Directeur Général de la société AURA, main levée de la caution solidaire, résiliation de l'assurance homme clé souscrit au profit de Philippe COHEN

Le 9 septembre 2011, l'associé unique de la société AURA, Umanis France, a décidé, après en avoir exposé les motifs, la révocation du mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe COHEN, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

En conséquence de cette révocation, il a été notifié :

- à la société générale de procéder à la main levée de la caution solidaire consentie au profit d'Umanis France en garantie des engagements de Philippe Cohen à exercer un mandat social exécutif au sein d'AURA pendant une durée de deux ans à compter de la cession.
- à la compagnie d'assurance AXA la résiliation de l'assurance Homme clé prise au profit des banques prêteuses pour Monsieur Philippe Cohen.

Contrôles fiscaux

Les sociétés Umanis SA, Umanis France, Umanis Consulting et Umanis Managed Services, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement, les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui y a répondu. Les redressements liés aux droits ont été acquittés. Il subsiste les pénalités et majorations en cours de discussions avec l'Administration Fiscale. Les provisions s'élevant à 936 k€ au 31 décembre 2010 ont été ramenées à 401 k€.

Contrôle Urssaf Yliance

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Cette vérification a entraîné un redressement non significatif qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

Contrôle Urssaf Umanis France

La société UMANIS France a fait l'objet au cours du mois de mars 2011 d'une vérification de l'application des législations de sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'Administration sur les années 2008 , 2009 et 2010.

Cette vérification a entraîné un redressement non significatif qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

Filiales étrangères

Les sociétés Umanis UK, Umanis Suisse, Umanis Danemark et Umanis Finlande, en sommeil depuis plusieurs années, ont été liquidées. Elles ne font de ce fait plus partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. L'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 s'élève à un produit de 226 K€.

SECTION 2 – PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 81 151 K€, dont une contribution d'AURA à hauteur de 20.877 K€ pour 11 mois d'activité et d'UMANIS Kazakhstan à hauteur de 724 K€ pour 12 mois d'activité, contre 54 653 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2010. Il se décompose comme suit :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Business Intelligence : 56 209 K€,- Consulting : 7 405 K€,- Centres d'Appel : 5 854 K€,- CRO : 4 669 K€,- Computer : 7 014 k€. |
|--|

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles du Groupe se sont élevées à <74 818> K€, dont <19 227> K€ pour AURA, contre <52.295> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à <48 529> K€, dont <6 138> K€ pour AURA, contre <37 548> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, représentent 59,80 % du chiffre d'affaires contre 68,60 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élevait à 898 salariés, dont 110 salariés pour AURA, à comparer avec un effectif moyen salarié de 685 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les achats et charges externes du Groupe représentent <18 138> K€, contre <6 897> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont <6 794> K€ pour AURA au 31 décembre 2011, soit 22,35 % du chiffre d'affaires.

Le poste impôts et taxes comprend les taxes autres que l'impôt sur les sociétés, telles que les taxes assises sur les salaires. Ce poste s'élève à <953> K€, contre <1 282> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont <120> K€ pour AURA en 2011, soit 1,17 % du chiffre d'affaires.

Les dotations et reprises sur amortissements et dépréciations s'élèvent à <578> K€, contre <713> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont <261> K€ pour AURA en 2011, soit 0,71 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle ou Résultat opérationnel courant

La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 6 642 K€, dont 1 785 K€ pour AURA au 31 décembre 2011, contre 3 810K€ au 31 décembre 2010, soit un taux de marge de 8,18% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre 6,97 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Autres produits et charges opérationnels

Les charges non récurrentes du Groupe sont de <2 541> K€, au 31 décembre 2011, contre <1 342> K€ au 31 décembre 2010. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, celles-ci sont essentiellement composées de frais de restructurations à hauteur de <687> K€, de pénalités et

amendes fiscales liées au contrôle fiscal et aux contrôles Urssaf, à hauteur de <1 290> K€, de frais d'acquisition à hauteur de <445> k€ et d'apurements de créances diverses à hauteur de <250> K€.

Les produits non récurrents du Groupe s'élèvent à 1 711 K€, contre 1 234 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, constitués essentiellement de reprises de provisions sur litiges pour un montant de 1 592 K€.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 5 812 K€, dont 1 573 K€ pour AURA au 31 décembre 2011 contre 3 702 K€ au 31 décembre 2010.

Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de <871>K€ contre <20> K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les autres produits et charges financiers sont de <101> K€ ; ils comprennent essentiellement des pertes de change, à hauteur de 107 K€.

Le résultat financier du Groupe est de <972> K€, dont <102> K€ pour AURA, au 31 décembre 2011, contre 168 K€ au 31 décembre 2010.

Aussi, le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 3 668 K€, dont 780 K€ pour AURA, au 31 décembre 2011 contre 2 665 K€ au 31 décembre 2010.

Participation des salariés

Il y a eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, une provision d'un montant de 167 k€ comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2011, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts

Au 31 décembre 2011, le montant net des impôts différés activés est de 4 935 K€ contre 5 629 K€ au 31 décembre 2010.

II – LE BILAN CONSOLIDE

Actif :

Les immobilisations

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 967 K€, dont 172 K€ pour AURA au 31 décembre 2011, contre une valeur nette comptable de 311 K€ au 31 décembre 2010.

Les autres actifs non courants

Parmi les autres actifs non courants les impôts différés actifs s'élèvent à 5 633 K€ au 31 décembre 2011, contre 5 629 K€ au 31 décembre 2010.

Les comptes clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 26 504 K€, dont 4 746 K€ pour AURA, au 31 décembre 2011, contre 17 756 K€ au 31 décembre 2010, après prise en compte de dépréciations à hauteur de <1 678> K€, dont 5 K€ pour AURA, au titres d'exercices antérieurs.

Passif :

La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 17 477 K€, dont 739 K€ pour AURA, au 31 décembre 2011, contre 14 059 K€ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 24,31 %.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 1 043 K€, dont 174 K€ pour AURA, au 31 décembre 2011, contre 857 K€ au 31 décembre 2010.

Les passifs courants du Groupe

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 41 442 K€, dont 5 920 K€ pour AURA, au 31 décembre 2011 contre 30 868 K€ au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2011, ce passif est principalement constitué de créances cédées au factor à hauteur de 6 537 K€.

La trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 1 530 K€, dont 607 K€ pour AURA, au 31 décembre 2011, contre 1 327 K€ au 31 décembre 2010.

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2010 par date d'échéance
 Date d'échéance contractuelle*
 (Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir**	3 317 307 €	0 €	0 €	0 €	3 317 307 €
Dettes échues***	0 €	0 €	0 €	821 135 €	821 135 €
Montant TTC	3 317 307 €	0 €	0 €	821 135 €	4 138 441 €

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2011 par date d'échéance

Date d'échéance contractuelle*
 (Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir**	6 374 985 €				6 374 985 €
Dettes échues***			100 €	1 417 212 €	1 417 312 €
Montant TTC	6 374 985 €	0 €	100 €	1 417 212 €	7 792 297 €

*Rappel des dispositions de la loi du 4/08/2008 : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord

**Dette dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

***Dette dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

**III - ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES
 CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE - PROGRES REALISES ET
 DIFFICULTES RENCONTREES**

Société UMANIS France SAS

Les comptes de la société UMANIS France, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 51 582 K€

Résultat net : 2 200 K€

Société UMANIS CONSULTING Sarl

Les comptes de la société UMANIS CONSULTING, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 208 K€

Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 5 700 K€

Résultat net : 86 K€

Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 37 K€

Résultat net : 31 K€

Société UMANIS Belgique Sprl

Les comptes de la société UMANIS Belgique Sprl clos le 31 décembre 2011 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : <6> K€

Résultat net : 12 €

Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 2 320 K€

Résultat net 60 €

Société UMANIS LUXEMBOURG SA

Les comptes de la société UMANIS Luxembourg clos le 31 décembre 2011 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 360 K€

Résultat net : 3 K€

Société UMANIS INVESTISSEMENT, SAS

Les comptes de la société UMANIS Investissement clos le 31 décembre 2011 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 3 684 K€
Résultat net : 9 K€

Société UMANIS Allemagne GmbH

Les comptes de la société UMANIS Allemagne, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 2 K€

Société UMS Courtage Sarl

Les comptes de la société UMS Courtage, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : <7> K€

Société AURA

Les comptes de la société AURA, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 15 425 K€
Résultat net : 602 K€

Société UMANIS COMPUTER

Les comptes de la société UMANIS COMPUTER, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 7 249 K€
Résultat net : 306 K€

Société UMANIS Innovative Services (MAROC)

Les comptes de la société UMANIS Innovative Services, clos le 31 décembre 2011, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 €
Résultat net : 0 €

UMANIS Italie SRL et UMANIS Pologne Sp Zoo

Ces sociétés ont été mises en sommeil : aucun chiffre d'affaires n'a été dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Seul un résultat net (Umanis Italie : 9 K€ et Umanis Pologne : 54 KPLN) est à observer.

SECTION 3 – PERSPECTIVES D’AVENIR DU GROUPE

Le Groupe intervient sur des marchés en phase de consolidation particulièrement concurrentiels mais qui restent structurellement porteurs, tirés par :

la recherche continue de leviers d’optimisation de la productivité, de l’efficacité opérationnelle et de la rentabilité des organisations sur des marchés toujours plus ouverts et concurrentiels, l’informatisation croissante des entreprises depuis les années 80, l’externalisation croissante auprès de sociétés de services spécialisées des processus annexes au cœur de métier des organisations afin de mieux maîtriser les coûts et la qualité.

Le Groupe réalise l’essentiel de ses activités sur le marché des services Informatiques, marché qui a bien résisté en 2011 avec une croissance de 2,7% (Source Syntec Numérique) dans un contexte difficile de crise de la zone euros. Alors que la croissance économique devrait être atone en 2012, le marché des services IT devrait légèrement surperformer avec une croissance attendue entre 1% et 2% selon les analystes.

Cependant, ce marché est caractérisé par une forte pression sur les coûts de prestations informatiques qui semblent, d’après les analystes, avoir atteint un seuil au plus bas depuis le plus fort de la crise de 2009. De la même manière, après plusieurs années consécutives de hausse, on constate un tassement de l’offshore qui représente (depuis 2008) 5% du marché des services. Les prix de vente (TJ) restent donc au plus bas et les perspectives de correction à la hausse restent faibles même si on constate une certaine prise de conscience des entreprises confrontées à la dérive de la qualité des prestations et de delivery des projets.

Il est à noter également que le marché de l’emploi reste tendu avec une faible mobilité des consultants qui préfèrent attendre la sortie de crise et une pénurie sur les juniors ayant 2 à 3 ans d’expérience.

Afin de préserver sa rentabilité, sa compétitivité et de renforcer ses positions sur ses marchés, le groupe a mis en place une stratégie qui consiste à :

industrialiser son offre de services pour offrir des prestations mutualisées (AT groupée) avec un engagement renforcé sur la qualité délivrée à un coût comparable à ceux de l’offshore (offre Centre de Services en nearshore, inshore partiel ou total) et ce, sur tous les domaines d’expertises du groupe,

à développer ses prestations au forfait via des offres spécialisées métiers à forte valeur ajoutée telles que le risk management dans la bancassurance (fraude, crédit / souscription, blanchiment, marché), le reporting réglementaire (Bâle 3, Solvency II, XBRL, etc.), la BI temps réel, le master data management, la gestion de campagnes multicanale, le pilotage de la performance des ressources humaines (élaboration budgétaire et simulation de la masse salariale, pilotage des rémunérations variables, portail et self-services RH), etc.

à renforcer sa pression commerciale sur les domaines les plus porteurs tels que la Business Intelligence qui représente près de 60% l’activité SSII du groupe et qui devrait progresser d’environ 5% par an jusqu’en 2014 (source Pierre Audouin Consultants)

à se positionner fortement sur des domaines d’expertises et de compétences qui seront porteurs demain telles que les applications mobiles, le data mining, les plateformes analytiques in-memory, les appliances ou encore le cloud computing.

Les principaux objectifs du groupe en 2012 sont donc dans la continuité de ceux de 2011, à savoir :

poursuivre l'amélioration de la rentabilité de ses activités,
maintenir le taux d'inter-contrat au plus bas,
soutenir la croissance organique de ses activités les plus porteuses par une politique de recrutement volontaristes.

Les ratios d'endettement fournisseurs du Groupe sont donc les suivants :

- 9,60 % (contre 7,57 % en 2010) pour le ratio dettes fournisseurs/chiffre d'affaires.
- 44,21 % (contre 29,35 % en 2010) pour le ratio dettes fournisseurs/fonds propres.

Il est précisé que la Société recourt à l'affacturage pour financer son Besoin en Fonds de Roulement.

Par ailleurs, dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder avant le 31 décembre 2012, dans un premier temps à la fusion simplifiée de la société AURA par la société UMANIS France et dans un second temps à celle d'UMANIS France par la société UMANIS SA.

SECTION 4 – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE »)

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et les nouvelles technologies (WEB/IT).

L'action de la Société est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris S.A. sur la liste Eurolist C sous le code ISIN FR 0010949388.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Annulation actions détenues en auto contrôle et réduction de capital corrélative

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2011, au terme de sa quatorzième résolution, de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société et conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par cette même assemblée, le conseil d'administration au cours de sa séance du 31 août 2011 a décidé de réduire le capital social de 224.620 €, c'est-à-dire de le ramener de 2.842.241,05€ à 2.617.620,50 € par voie d'annulation de 204.200 actions auto détenues, d'une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

Cette annulation ainsi que la réduction du capital corrélative a été réalisée le 28 septembre 2011.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale a été imputée au 31 décembre 2011 sur le poste prime d'émission.

III - RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE

A titre liminaire et conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 font apparaître un montant de <31 726> € de dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code, non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater précité, il vous sera demandé d'approuver le montant de ces dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à 6 322 989 € et le total des produits d'exploitation à 7 027 907 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 978 328 € principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 2 827 952 € et « salaires et traitements » pour 749 713 €.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 ressort à 2 049 579 €.

Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 ressort à <1 526 322> €.

Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 s'établit à un bénéfice net comptable de 523 257 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de <123 643> € et d'un impôt sur les bénéfices de <261 596>, le résultat constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se traduit par un bénéfice net comptable de 661 210 €.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi qu'il suit :

Soit	661 210 €
au compte de report à nouveau qui, de :	<24 465 379> €
sera ainsi porté à :	<23 804 169> €

V - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

VI – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de <31 726> euros.

VII – TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE UMANIS SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en application des articles R225-81, R-225-83 et R225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N 31/12/2011	Exercice N - 1 31/12/2010	Exercice N -2 31/12/2009	Exercice N-3 31/12/2008	Exercice N-4 31/12/2007
En euros					
I. Capital social	2 617 621 €	2 842 241 €	2 792 370 €	2 708 751 €	2 705 058 €
Nombre des actions ordinaires existantes	2 379 655	2 583 855	25 385 178	24 625 010	24 591 445
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
* par exercice de droits de souscription	169 342	169 342	2 172 700	2 172 700	2 172 700
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 322 989 €	5 419 053 €	4 450 683 €	2 841 814 €	3 462 963 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	399 614 €	1 347 744 €	-992 580 €	-599 829 €	-355 474 €
Impôt sur les bénéfices	-261 596 €	0 €	0 €	0 €	278 000 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	661 210 €	1 347 744 €	-991 269 €	-798 379 €	-95 090 €
Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	-
III. Résultat par actions					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	0,17 €	0,52 €	-0,03 €	-0,03 €	-0,01 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,28 €	0,52 €	-0,03 €	-0,03 €	0,00 €
Dividende attribué par action	- €	- €	- €	- €	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	23	23	21	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	749 713 €	1 101 142 €	1 229 298 €	1 266 967 €	1 486 185 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	454 373 €	633 847 €	646 212 €	640 363 €	759 534 €

VIII – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012

NEANT

SECTION 5 - DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

I - EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2011, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 5,20 € et 7,80 € entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

II - INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessous, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Il n'existe pas, à ce jour, de disposition dans les statuts de la Société prévoyant un seuil statutaire déclenchant une obligation d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieure à celle du vingtième ci-dessus.

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont été déclarés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et du marché, les franchissements de seuils suivants :

Consécutivement à la réduction de capital par annulation de 204 200 actions détenues en propre par la société UMANIS en date du 28 septembre 2011, au terme de laquelle le concert composé de MM. Laurent Piepszownik et Olivier Pouligny détenait 1 137 123 actions UMANIS représentant 226 778 droits de vote, soit 47,79% du capital et 63,07% des droits de vote de cette société :

- Monsieur Olivier POULIGNY a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 10 % de capital et détenir ainsi à titre individuel 252 598 actions UMANIS représentant 457 728 droits de vote, soit 10,61 % du capital et 12,96 % des droits de vote à la date de la déclaration.
- Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 1/3 % de capital et détenir ainsi à titre individuel 808 971 actions UMANIS représentant 1.617.942 droits de vote, soit 34 % du capital et 45,83 % des droits de vote à la date de la déclaration.
- Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK a déclaré avoir franchi de concert avec la société LP qu'il contrôle, en hausse le seuil de 50 % des droits de vote et détenir ainsi de concert 884 525 actions UMANIS représentant 1 769 050 droits de vote, soit 37,17 % du capital et 50,11 % des droits de vote à la date de la déclaration.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2011, le concert existant entre Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et la société LP qu'il contrôle, et Monsieur Olivier POULIGNY et la société OPY qu'il contrôle, (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2011, de 2.379.655 actions, auxquelles sont attachés 3.530.634 droits de vote), détenait 1.137.123 actions de la Société, auxquelles sont attachés 2.226.778 droits de vote, soit 47,79 % du capital et 63,07 % des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	Actions	% capital	Nombre de voix	% droits de vote
M. Laurent PIEPSZOWNIK	808 971	33,995	1 617 942	45,826
Société civile LP	75 554	3,174	151 108	4,279
<i>Concert L Piepszownik / LP</i>	<i>884 525</i>	<i>37,170</i>	<i>1 769 050</i>	<i>50,106</i>
M. Olivier POULIGNY	252 498	10,61	457 268	12,961
SC OPY	100	NS	100	NS
Total de concert	1 137 123	47,785	2 226 778	63,070

III - DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

IV - AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 28 juin 2011 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, aux termes de sa dixième résolution, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 14 décembre 2011, **d'utiliser cette autorisation** dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 28 décembre 2012.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la société de Bourse Gilbert Dupont par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

d'assurer la liquidité du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,

- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société de bourse Gilbert Dupont, a procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de **112.566** actions UMANIS, représentant **4,73 %** du capital d'UMANIS SA au 31 décembre 2011, à un cours moyen d'achat de **6,7161** euros, dont le montant des frais de négociation s'est élevé à **1.874,23 € HT**.

La société a procédé le 28 septembre 2011 à l'annulation de **204.200** titres (cf section IV. II).

En conséquence, au 31 décembre 2011, le nombre d'actions inscrites au nom d'UMANIS SA s'élève donc à **54.223** pour une valeur de **335.268** euros (soit à une valeur moyenne par action évaluée à son cours d'achat de 6,7228 € pour la période comprise entre le 1^{er}/01/2011 et le 31/12/2011)

V - COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Actions et valeurs mobilières

Attribution de bons de souscriptions d'actions

Aucune attribution de BSA n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription d'actions (stock options)

Aucun plan de souscription d'actions n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice écoulé.

VI - ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2011, de Plan d'Épargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

SECTION 6 - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

I - MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

Prénom, Nom Mandat social	Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe
Laurent Piepszownik Président Directeur Général – Administrateur	Président de : UMANIS FRANCE UMANIS Luxembourg UMANIS Investissement Gérant de : UMANIS CONSULTING UMANIS MANAGED SERVICES
Olivier Pouligny Directeur Général Délégué - Administrateur	Président de : AURA UMANIS COMPUTER Directeur Général de : UMANIS FRANCE UMANIS Investissement Gérant de : UMANIS INSTITUT
Frank Mouchel Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
Emmanuel Morandini Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
Eric Delafontennelle Administrateur	Directeur Général de : UMANIS FRANCE
Claude Vibert-Guigue Administrateur	Non salarié Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

Prénom, Nom Mandat social	Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés
Laurent Piepszownik Président Directeur Général Administrateur	Liquidateur (liquidation amiable) de : VISPORT (depuis le 27/11/2007) SPORTAIL (depuis le 10/12/2007) Gérant de : Société Civile LP CHANTE A COOK SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER
Olivier Pouligny Administrateur Directeur général Délégué	Gérant de : Société Civile OPY SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER
Frank Mouchel Administrateur	Administrateur de : AXA Epargne Entreprise AXA Group Solutions Membre du Conseil de Surveillance : SERVICES EPARGNE ENTREPRISE Directeur de : AXA France SERVICES
Emmanuel Morandini Administrateur	Président du Conseil de : CNP Vida Président du Conseil de : CIS Chief Executive Officer de : CNP BVP Administrateur de : CNP BVP
Eric Delafontennelle Administrateur	Néant
Claude Vibert-Guigue Administrateur	Néant

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Prénom, Nom	Rémunération brute/an				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	211 400 €	0 €	0 €	40 277 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DGD)	211 400 €	5 735 €	0 €	40 277 €	Umanis Investissement
Emmanuel Morandini (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	4 168 €	
Franck MOUCHEL (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	15 278 €	

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Jetons de présence

La Société a versé un montant de 100.000 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il vous sera demandé de bien vouloir allouer au conseil d'administration une enveloppe globale maintenue à 100.000 €, au titre de jetons de présence pour la période courant entre le 29 juin 2012 et 29 juin 2013.

Il vous sera demandé de prendre acte que leur répartition sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions statutaires.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 : Néant

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux : Néant

Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux : Néant

Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société (Société UMANIS France - Société UMANIS MANAGED SERVICES (ex CALL ONE) - Société UMANIS CONSULTING - Société UMANIS Institut – UMS Courtage – Société UMANIS Investissement – AURA – UMANIS COMPUTER - Filiales étrangères) : Néant

Indemnités de départ à la retraite des mandataires sociaux

L'indemnité de départ à la retraite est provisionnée comme suit :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 54 465 €

- M. O. POULIGNY : 35 672€

Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011: Néant

Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant

L'ensemble des éléments d'informations concernant la rémunération des dirigeants vous est précisé dans le rapport établi par le Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle mises en place par la Société, notamment des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux de la Société et consolidés du Groupe. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ce rapport est annexé au présent rapport et sera publié dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

II - ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	Néant				
Olivier POULIGNY	Administrateur - Directeur Général Délégué de la Société	Néant				
Société Civile LP	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621- 18-2 du Code Monétaire et Financier	Néant				
Frank MOUCHEL	Administrateur de la Société	Néant				
Emmanuel MORANDINI	Administrateur de la Société	Néant				
Eric DELAFONTEN ELLE	Administrateur de la Société	Néant				
Claude VIBERT- GUIGUE	Administrateur de la Société	Néant				

III - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats de Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs au cours de l'assemblée générale du 25 juin 2010, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le mandat de Monsieur Frank MOUCHEL, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008, pour une période de six années, prendra fin au cours de la présente assemblée après avoir pris acte de la démission de Monsieur MOUCHEL de ses fonctions d'administrateur. Il sera proposé à la présente assemblée de ratifier la cooptation de Madame Maylis Lafitte en qualité de nouvel administrateur nommé par le conseil d'administration du 26 avril 2012. Son mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le mandat de Monsieur Emmanuel MORANDINI, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2010, en remplacement de Monsieur Ludovic Marty démissionnaire, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le mandat de Monsieur Eric DELAFONTENELLE, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2011, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le mandat de Madame Claude VIBERT-GUIGUE, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2011, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En conséquence, aucun mandat d'administrateur n'arrive donc à expiration au cours de la présente assemblée générale.

IV - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les mandats de la société Deloitte & Associés co-Commissaire aux comptes titulaire, et le cabinet BEAS, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2010 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SECTION 7 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs

aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.

SECTION 8 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE,

Il vous sera donné lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il vous sera également donné lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, ainsi que du rapport de vos commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En tant que de besoin, nous vous informons que, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration a approuvé au cours de sa séance du 26 avril 2012, les termes du rapport du président du conseil d'administration.

SECTION 9 - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

SECTION 10 – INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE

I - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012, DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

Contrôle URSSAF UMANIS COMPUTER et AURA

Les sociétés UMANIS COMPUTER et AURA font l'objet d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'administration à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette vérification a entraîné pour la société UMANIS COMPUTER un redressement peu significatif qui sera comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2012.

A titre conservatoire, la société UMANIS France a mis en jeu la responsabilité des Garants (l'ensemble des cédants du groupe AURA) en vertu de la convention de garantie de passif du 28 janvier 2011 sur les sociétés du groupe AURA.

II - PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le groupe a continué ses efforts sur l'amélioration du contrôle interne en continu, ce qui a permis d'optimiser la maîtrise de l'ensemble des coûts et le suivi du taux d'inter-contrats.

Le groupe a également acquis la société AURA afin de renforcer ses positions en France en complétant son catalogue d'offres en Infrastructure et Production, un marché porteur en volume puisqu'il représente à lui seul 50% du marché des services IT. Avec déjà un positionnement fort en infogérance applicative (TMA), cette acquisition lui permet également de couvrir l'infogérance d'infrastructures, un segment qui a tiré le marché des services IT en 2011 avec 3,5% de croissance (Source Syntec Numérique - IDC).

Le groupe a fortement développé son offre de services en consulting qui représente 5% de ses activités en 2011. Les prestations de conseil sont un marché particulièrement dynamique qui a enregistré 3% de croissance en 2011 (Source Syntec Numérique - IDC).

Dans une logique de proximité avec ses clients et une volonté de développement en local auprès essentiellement des moyennes structures (SMB), le groupe a ouvert deux nouvelles agences en France à Clermont-Ferrand et à Niort.

Un des principaux enjeux du groupe réside dans sa capacité à attirer et à retenir les meilleurs profils. Le groupe a donc continué les efforts initiés en 2010 sur le domaine des ressources humaines tels que le déploiement des entretiens de carrières annuels dans le cadre de la GPEC, le développement du référentiel des métiers et de la matrice des compétences ainsi que la mise en place de Comités Talents. Des sessions de training des intercontrats ont été également mis en place sur la période et on su démontrer leur efficacité. Enfin, le groupe a continué d'investir en terme de communication et d'animation interne. Les rencontres internes mensuelles ont ainsi doublé en termes de fréquentation, les espaces communautaires ont vu leur trafic décupler et l'équipe d'Urban Football d'Umanis rassemble plus de 50 collaborateurs pour les Champion League.

Le groupe doit également renforcer ses activités au forfait sur ses domaines d'expertises. Umanis a donc continué à développer de nouvelles offres de services sur tous ses domaines en 2011. Le groupe a également continué à renforcer ses actions de communication et de marketing auprès de

ses clients et de ses prospects afin de générer de nouvelles opportunités commerciales mais aussi améliorer sa notoriété et son image auprès des grands comptes en tant que société leader en France. Chaque offre du groupe a été soutenue par une action marketing systématique, soit 14 opérations en 2011 (les « 5 à 7 » d'Umanis ont générés plus de 400 contacts en 2011). Le groupe a également continué ses actions de lobbying auprès des décideurs via des événements autour du Stade Français et a également lancé en 2011 des soirées VIP mensuelles.

III - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES - INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE

La Société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change, à l'exception des prestations exécutées au Kazakhstan. Les prestations intra groupe sont facturées en euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers ayant une influence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur la Société et le Groupe sont les suivants.

Les risques présentés ci-dessous sont ceux que la Société considère comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

1- RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

La réussite future du Groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du Groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le Groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur de la Société et de son Groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

2- CAPACITE A FIDELISER LES COLLABORATEURS

La fidélité est un élément clé de la croissance du Groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le Groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le Groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de

fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique,
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché,
- des locaux offrant un cadre de travail agréable,
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover. Cette politique a déjà porté ses fruits puisque le turnover tend à diminuer.

3- RISQUES LIES AU MARCHÉ

La conjoncture économique et financière reste tendue, le marché volatile et les grands donneurs d'ordre ont pour priorité de maîtriser l'ensemble de leurs coûts donc ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, le groupe Umanis doit non seulement préserver son niveau d'activité mais surtout optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources qu'elles soient humaines, matérielles ou IT.

Le groupe est donc engagé dans une logique de rationalisation et d'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'améliorer son efficacité opérationnelle au jour le jour que ce soit au niveau du contrôle de gestion (EZ Jest), du recrutement (CVTracker), de l'affectation des ressources (Affect), de la gestion des projets pour le compte des clients (APMS) ou du suivi de l'efficacité commerciale et de la relation clients (E-DEAL).

4- RISQUES LIES AUX PERSONNES CLES

Le succès du Groupe dépend de manière significative de quelques hommes/femmes clés. Le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une de ces personnes pourrait être dommageable pour la Société et son Groupe même si le Comité de Direction saurait pallier un tel cas de figure.

5- RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur ses marchés et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits. Les dirigeants de la Société et du Groupe n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de remettre en cause l'utilisation de ces technologies et donc leur mise en œuvre dans les entreprises clientes.

Au contraire, il est à noter que les technologies utilisées aujourd'hui dans les systèmes d'information des grands comptes sont matures, standardisées et tendent à toujours plus d'interopérabilité. On assiste davantage à une déflation des technologies en présence plutôt qu'à l'apparition de nouvelles car les entreprises cherchent à rationaliser leurs systèmes d'information dans une logique de maintenabilité accrue et de réduction de leur consommation de ressources.

Cependant, le service marketing suit avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ou d'avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services.

D'ailleurs, il est à noter que même si les ruptures technologiques ne sont plus à l'ordre du jour, les développements des nouvelles générations de machines plus puissantes telles que L'apparition des

serveurs multi-cœurs, la baisse du coût de la mémoire, l'utilisation de bases de données vectorielles (dites in-memory) ainsi que la puissance des réseaux ou encore l'apparition de devices aux interfaces novatrices (iPad/Iphone pour exemple) ont un impact certains sur les nouvelles applications métiers des entreprises clientes.

Bien que ces évolutions soient décorélées des technologies elles-mêmes, elles peuvent avoir de forts impacts en termes d'usage chez les clients du groupe et représenter des relais de croissance pour Umanis.

Ainsi, le groupe conçoit et développe en continu de nouvelles offres IT ou métiers directement liées à ces évolutions telles que La Rapid BI sur la nouvelle génération de plateformes in-memory, les applications mobiles ou encore un nouveau mode opératoire en cloud computing et son catalogue applicatif (SaaS).

6- RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail. Les litiges survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été dûment provisionnés dans les comptes de la Société.

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Selon le Livre VII du Code de Propriété Intellectuelle, une marque enregistrée par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur ce signe; l'atteinte à celui-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris au moyen d'un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon, qui peut donner lieu à des sanctions aussi bien civiles que pénales. Conformément au principe de spécialité, une marque est protégée pour les produits et services identiques ou similaires à ceux désignés dans le dépôt, dès lors qu'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public. La marque fixe l'image de l'entreprise et la protège contre les usurpateurs en offrant à la Société un monopole d'exploitation et des moyens efficaces pour la défendre.

La marque UMANIS est propriété de la Société et a été déposée pour la France en 2000.

Le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la Société de s'assurer une protection juridique efficace.

Les codes source des logiciels conçus et développés par la Société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger.

Enfin, la Société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

8- DEPENDANCES EVENTUELLES

Néant

9- PARTENARIATS

Le groupe a conclu des alliances stratégiques avec les éditeurs qui font aujourd'hui référence sur

ses marchés ou ceux que le groupe juge à forte valeur ajoutée pour ses clients. Le groupe a donc une politique de certification systématique de ses consultants, des formations techniques régulières de ses équipes par les éditeurs et des pôles d'expertises IT dédiés afin de garantir un fort niveau de compétences à ses clients. Le groupe bénéficie ainsi de support technique de haut niveau ainsi qu'un accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise des éditeurs partenaires. Le groupe propose également des prestations connexes à ses compétences en ingénierie, à savoir la revente et la maintenance des solutions éditeurs partenaires.

UMANIS est partenaire de SAP, IBM, Oracle, Microsoft et SAS qui couvrent à eux cinq la quasi-totalité de la base technologique installée chez les grands donneurs d'ordre.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels que :

- Informatica, Microstrategy, QlikView, BiBoard, Talend, Cegid, Kognitio et UBMMatrix pour la partie Business Intelligence,
- Unica et e-deal pour la partie CRM,
- Allshare, excentive pour la partie RH.
- Cegid et Open ERP pour la partie ERP

10- ACTIFS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

A ce jour, la Société et son Groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Seul le fonds de commerce de la société UMANIS France est nanti au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS France pour l'acquisition du groupe AURA.

11- ASSURANCES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la Société et de son Groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La Société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- o Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise.
- o Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 8.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 3.000.000 € avec une franchise de 40.000 €).
- o Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance. Par ailleurs, le Groupe ne dispose d'aucune compagnie d'assurance captive.

12- RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Le groupe est positionné sur des marchés très concurrentiels et se retrouve en compétition avec

des sociétés françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement multi-spécialiste le place en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés.

Le Groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses activités, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

Les mesures mises en œuvre pour palier les effets de l'environnement concurrentiel du groupe sont résumées dans le chapitre sur la politique commerciale du Groupe.

Jusqu'à présent, cette politique a permis à Umanis de se maintenir parmi les sociétés de services les plus rentables et compétitives de son marché.

13- NOUVEAUX ENTRANTS SUR LE MARCHE

Le marché des sociétés de services en France est particulièrement atomisé. Umanis fait partie du Top 50 et des entreprises leader sur son plus fort domaine d'expertise, la Business Intelligence (Source PAC et IDC). Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir au moins à trois niveaux.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre décisionnelle pour les entreprises nécessite une expérience et des compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/CDG, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà de problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que les télécoms, l'industrie, la distribution, la banque, l'assurance, l'industrie pharmaceutique, le secteur public et les services.

La mise en œuvre d'un tel pilotage des performances des entreprises est un projet stratégique qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts et sa réactivité opérationnelle. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté. Le groupe, créée en 1990, fait partie des plus importantes sociétés opérant dans le secteur de Business Intelligence (BI) et du CRM en France.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. Umanis, depuis plus de 20 ans, a élaboré un processus de recrutement et d'encadrement des consultants qui leur permet de s'intégrer rapidement parmi les salariés du Groupe.

Enfin, la troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme Umanis avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en terme d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants. De plus, les éditeurs tendent à réduire drastiquement le nombre des sociétés de services partenaires qui se

résume aujourd'hui à 4 généralistes et 4 spécialistes dont le groupe Umanis fait partie.

14- RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS FUTURES ET LEUR INTEGRATION

La Société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la Société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs issus de cette augmentation. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

15- RISQUES CLIENTS

Pour suivre notre carnet de commandes, nous disposons d'un outil informatique de gestion commerciale, alimenté en temps réel, qui nous restitue l'ensemble des projets, du stade de la proposition jusqu'à la signature du contrat.

Le risque de crédit est exclusivement limité aux créances clients dont le taux de sinistrabilité est faible.

16- RISQUES FOURNISSEURS

Néant

17- RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers sont les suivants :

- Risques de crédit : Risque lié aux conditions d'intérêt (Swap amortissable) de remboursement du prêt bancaire souscrit auprès du pool bancaire constitué par LCL et Banque Palatine dans le cadre de l'acquisition d'AURA. Le 30 mars 2011, il a été décidé d'échanger les conditions d'intérêt : d'un taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2,46 %.
- Risque de change : concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés marocaine et polonaise. Le risque sur les opérations commerciales est nul, car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a plus d'activité dans ces structures.
- Risque de liquidité : Selon la définition donnée par l'autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement (qui tient compte des emprunts contractés lors de l'acquisition du Groupe Aura), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du Groupe Aura est assortie de covenants vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers.

Le groupe précise en outre qu'une partie des fonds de réserves et de garanties constitués dans le cadre du contrat d'affacturage n'ont pas été mobilisés et sont donc à disposition du Groupe. Au 31 décembre 2011, ces fonds disponibles s'élèvent à 3 864k€.

18- RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT

La Société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement.

Concernant l'activité « revente de matériels informatiques » de la filiale Umanis Computer, le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité dans la mesure où Umanis Computer n'intervient qu'en qualité de revendeur.

19- PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES

Les procédures mises en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques figurent dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

20- FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 6 ci-avant.

IV - INFORMATIONS RELATIVES A LA FAÇON DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE SON ACTIVITE

Conséquences environnementales :

Les activités de la Société et de ses filiales ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

Conséquences sociales :

Informations sociales relatives à l'exercice 2011	
Informations concernant l'effectif	
Effectif total (au 31/12/2011) :	860
CDI :	746
CDD :	102
Stagiaires	12

Informations sociales relatives à l'exercice 2011	
Embauches :	546
- embauches de CDI :	324
- embauches de CDD :	170
Difficultés éventuelles de recrutement (analyses)	Non
Départs :	433
- licenciements :	26
- démission :	102
Heures supplémentaires	Le personnel non-cadre est essentiellement celui de la société UMANIS MANAGED SERVICES et leur travail s'effectue selon une modulation annuelle pour une périodicité 1 ^{er} sept N-1/31 août N+1. Pas d'heures supplémentaires. Le personnel cadre bénéficie d'un forfait annuel soit de 218 jours soit de 220 jours travaillés en fonction de la classification. Aucune heure supplémentaire n'est donc comptabilisée
Main d'œuvre extérieure à la Société	Recours au travail intérimaire : extrêmement rare
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi : effort de reclassement réembauches et mesures d'accompagnement :	Aucun plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi n'a été réalisé sur l'année 2011
Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail :	
- effectif salarié à temps plein :	834
- effectif salarié à temps partiel :	26
Durée du travail pour les salariés :	
- à temps plein :	- 35 heures
- à temps partiel :	- les temps partiels varient principalement entre un 4/5 ^{ème} de temps et un mi-temps (souvent dans le cadre d'une reprise après congé maternité)
Motifs et durée de l'absentéisme :	L'absentéisme global au sein du Groupe a principalement pour cause la maladie et la maternité. On comptabilise 12 accidents du travail sur l'exercice
Evolution annuelle de la rémunération : égalité professionnelle hommes/femmes :	La proportion hommes / femmes est : en global : 36,16 % de femmes en global : 63,84 % d'hommes
Conditions d'hygiène et de sécurité : existence ou non de risques majeurs : fréquence des réunions du CHSCT : taux d'accident du travail :	Non Une fois par trimestre 1,1% en moyenne, sur l'ensemble des sociétés du Groupe
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	12 salariés en invalidité déclarés aux

Informations sociales relatives à l'exercice 2011	
	AGEFIPH
Œuvres sociales :	Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'Unité Economique et Sociale. Un pourcentage minimum de 0,2% de la masse salariale leur est attribué
Importance de la sous-traitance :	La sous-traitance (interim) concerne uniquement les services administratifs.
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	La société UMANIS MANAGED SERVICES participe à la politique de l'emploi en région sur Pau
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Le Groupe entretient des liens privilégiés avec de nombreuses écoles d'ingénieurs. Il contribue à leur financement par l'attribution de la taxe d'apprentissage
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Le Groupe, présent en Espagne, assure à l'ensemble des salariés un niveau de rémunération équivalent et ajuste éventuellement celui-ci si les niveaux de vie locaux sont élevés, ce qui est naturellement le cas au Luxembourg
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Le Groupe recrute sur les marchés locaux d'emploi

SECTION 11 - AUTRES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

I – RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

II – JETONS DE PRESENCE

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

III – APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils ont été arrêtés par votre conseil d'administration et nous vous invitons à adopter les résolutions à titre ordinaire que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Nous vous remercions de votre confiance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Informations sociales relatives à l'exercice 2011	
	AGEFIPH
Œuvres sociales :	Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'Unité Economique et Sociale. Un pourcentage minimum de 0,2% de la masse salariale leur est attribué
Importance de la sous-traitance :	La sous-traitance (interim) concerne uniquement les services administratifs.
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	La société UMANIS MANAGED SERVICES participe à la politique de l'emploi en région sur Pau
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Le Groupe entretient des liens privilégiés avec de nombreuses écoles d'ingénieurs. Il contribue à leur financement par l'attribution de la taxe d'apprentissage
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Le Groupe, présent en Espagne, assure à l'ensemble des salariés un niveau de rémunération équivalent et ajuste éventuellement celui-ci si les niveaux de vie locaux sont élevés, ce qui est naturellement le cas au Luxembourg
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Le Groupe recrute sur les marchés locaux d'emploi

SECTION 11 - AUTRES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

I – RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

II – JETONS DE PRESENCE

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

III – APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils ont été arrêtés par votre conseil d'administration et nous vous invitons à adopter les résolutions à titre ordinaire que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Nous vous remercions de votre confiance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





UMANIS SA

7/9 rue Paul Vaillant Couturier

92300 Levallois Perret

Annexe des Comptes Sociaux clos le 31 décembre 2011

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

Bilan (En euros)

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010	PASSIF	Exercice 2011	Exercice 2010
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net		Net	Net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisation Incorporelles	3 338 329	134 467	3 203 861	3 162 942	Capital	2 617 621	2 842 241
Immobilisations Corporelles	245 320	235 932	9 388	15 706	Prime d'émission	32 244 712	33 213 869
Immobilisations financières	16 514 446	2 605 800	13 908 646	14 643 508	Réserves		
					Réserve légale	7 634	7 634
					Réserves réglementées	0	0
TOTAL Actif immobilisé	20 098 094	2 976 199	17 121 895	17 822 157	Autres	1 414	1 414
Actif Circulant :					Report à nouveau	-24 465 378	-25 813 123
Stocks et encours					Résultat de l'exercice	661 210	1 347 744
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés	3 402 535		3 402 535	8 084	TOTAL Capitaux Propres	11 067 213	11 599 780
Créances					Provisions pour risques et charges	36 592	36 592
Client et comptes rattachés	38 049 393	951 980	37 097 413	36 766 323	<u>Dettes :</u>		
Créances Fiscales et sociales	459 876		459 876	1 532 175	Emprunts et dettes assimilées	37 957 612	34 117 234
Autres	741 297	30 490	710 807	862 462	Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières de placement	33 203		33 203	53 669	Fournisseurs et comptes rattachés	3 505 171	4 894 902
Disponibilités	48 254		48 254	258 477	Dettes fiscales et sociales	6 378 812	6 757 765
Caisse	0		0	0	Autres	166 190	159 704
TOTAL Actif Circulant	42 734 558	982 470	41 752 088	39 481 190	TOTAL Dettes	48 044 377	45 966 197
Charges Constatées D'avance	237 606		237 606	262 630	Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL ACTIF	63 070 258	3 958 669	59 111 589	57 565 977		59 111 589	57 565 977

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

Compte de Résultat (En euros)

	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits d'Exploitation		
Ventes de Marchandises	0	0
Production vendue (Biens et services)	6 322 989	5 419 053
Montant net du Chiffre d'Affaires	6 322 989	5 419 053
Production stockée		
Production Immobilisée		
Subventions d'exploitation	0	22 188
Reprises de provisions et amortissements	703 355	4 490
Transferts de charges	1 561	-641
Autres produits	2	7
TOTAL Produits d'exploitation	7 027 907	5 445 098
Charges d'Exploitation		
Achats de marchandises	981	-8 816
Variation de stocks de marchandises	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Autres Achats et charges externes	2 827 952	1 766 797
Impôts taxes et versements assimilés	131 451	88 915
Salaires et traitements	749 713	1 101 142
Charges sociales	454 373	633 847
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 505	19 136
Sur immobilisations : dotations aux Provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres Charges	803 353	100 005
TOTAL Charges d'exploitation	4 978 328	3 701 026
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 049 579	1 744 072
Produits Financiers		
De participation	0	0
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	6 079	4 118
Reprises sur provisions et transferts de charges	172 877	800 000
Différence positive de change	0	0
Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL Produits financiers	178 956	804 118
Charges Financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	4 848
Intérêts et charges assimilées	1 705 094	1 108 690
Différences négatives de change	184	0
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement	0	0
TOTAL Charges financières	1 705 278	1 113 538
RESULTAT FINANCIER	-1 526 322	-309 420
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	523 257	1 434 651
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 560	50 014
Sur opérations en capital	0	91
Reprises sur provisions et transferts de charges	34 258	145 930
TOTAL Produits Exceptionnels	36 818	196 035
Charges Exceptionnelles		
sur opérations de gestion	126 203	204 487
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	34 258	78 455
TOTAL Charges Exeptionnelles	160 461	282 942
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-123 643	-86 907
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les sociétés	-261 596	0
BENEFICE OU PERTE	661 210	1 347 744

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

L'exercice social a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les comptes sont présentés en Euros.

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère ainsi que la société consolidante.

L'action de la Société est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris S.A. sur la liste Eurolist C sous le code ISIN FR 0000066771.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- Faits caractéristiques de l'exercice

- **Contrôle fiscal Société Yliance**

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Cette vérification a entraîné un redressement peu significatif qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

- **Moratoire**

Le montant des pénalités de retard et majorations à verser à la CCSF (le moratoire étant arrivé à terme en 2008) a été porté à la connaissance de la société Umanis Sa en début d'année 2010. Une provision globale de 800 000€ avait été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009. Cette provision a été ajustée à hauteur de 4 848€ au 31/12/2010, montant correspondant à la part propre de la société Umanis SA, le solde ayant été passé dans les comptes de chaque société du groupe concernée par le moratoire. Cette provision a été maintenue dans les comptes clos au 31/12/2011.

- **Acquisition de la société B2B**

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de son activité, Umanis France travaille depuis quelques temps au Kazakhstan avec la société « North Caspian Operating Company » (NCOC). NCOC est une société spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire.

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

Afin d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le Conseil d'Administration a autorisé, au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010, l'acquisition de 51 % du capital social de la société de droit kazakh, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B). Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'Umanis France pour la mise à disposition de ressources nécessaires à la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'une valeur de 20 000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

A cette occasion, la dénomination sociale de la société a également été modifiée : B2B Solutions Kazakhstan est devenue Umanis Kazakhstan.

- **Acquisition du Groupe Aura**

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, pour un prix global de 11.049.991€ la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au groupe Umanis de renforcer ses positions et parts de marché en France tant en terme de complétude de son offre qu'en terme de pénétration au sein des grands comptes, principaux donneurs d'ordres.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire, d'un montant de 10.750.000 € d'une durée de six ans auprès d'un pool bancaire constitué par la Banque Palatine, le Crédit Lyonnais et la HSBC. Ce prêt a fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 100 % sur une période allant du 30 mars 2011 au 30 décembre 2014.

Le prêt de 10.750.000€ a également permis de refinancer le capital restant dû de la dette sénior existante chez Aura à la date de rachat pour un montant de 3.524k€.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais Financiers Net Cash)

R2 : ratio de levier (Dettes Financières Nettes Conso/EBITDA)

R3 : ratio de cash cover (Cashflow Libre Consolidé/Service de la Dette consolidée)

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO d'un montant de 1.500.000€.
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France d'un montant de 350.000€.
- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants à hauteur de 400.000€.

100 % des actions ont été acquises à l'aide de ces financements de sorte qu'il n'existe à l'avenir aucun complément de prix à verser.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre de l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation l'endettement existant refinancé et le capital restant du au 28/01/2011.

LE taux d'intérêt annuel applicable à cette avance est le taux d'intérêt EURIBOR 3 mois, majoré de la marge fixe laquelle s'élève à 2.75% l'an. AURA PARTICIPATION s'est engagée à rembourser intégralement cette avance à la date d'échéance finale, soit le 28 janvier 2017.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé d'un montant global de 500.000€ aux conditions suivantes :

- Les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- Le remboursement du compte courant d'associé est subordonné au remboursement du prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du Contrat de Prêt, UMANIS France a consentit les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- Une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;

- Une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;
- Un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;
- Une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- Une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen. Suite à la révocation de Philippe Cohen le 9 septembre 2011, son contrat d'assurance a pris fin et a été remplacé par la souscription d'un Contrat d'Assurances Hommes Clés pour Monsieur Jean Jacques LINCK.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS France aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS France envers les Banques.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS France qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS France au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS France ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la caution, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 janvier 2011.

- **Transactions entre parties liées**

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2011 un montant de 845k€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges de l'année 2011.

*En sus des rémunérations mentionnées Note 10, aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK: 54 465€
- M. O. POULIGNY : 35 672€

* Umanis Sa a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales :

- Chiffre d'affaires : 6 297 071€
- Charges financières : 1 521 698€
- Sous traitance : 1 339 760€

- **Réduction de capital**

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2011, au terme de sa quatorzième résolution, de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société et conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par cette même assemblée, le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 31 août 2011, a décidé de réduire le capital social de 224.620 €, c'est-à-dire de le ramener de 2.842.241,05€ à 2.617.620,50 € par voie d'annulation de 204.200 actions auto détenues, d'une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

Cette annulation ainsi que la réduction du capital corrélative a été réalisée le 28 septembre 2011.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale a été imputée au 31 décembre 2011 sur le poste prime d'émission.

Le capital est donc ainsi porté à la somme de 2 617 620€.

2 – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

3 - Principes, règles et méthodes comptables

Etablissement des comptes

Les comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 ont été établis en euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable). Le nouveau règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs est appliqué depuis le 1er janvier 2002.

Règlement sur les actifs

La société a appliqué au 01/01/2005 les règlements CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur des périodes de 1 et 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participations sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par la méthode des « discounted cash flow »).

La société privilégie, dans son approche de la valeur d'utilité, la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Umanis procède à un découpage de ses activités en « groupe d'actifs » (effectué pour les besoins de la consolidation) pour lesquels les flux de trésorerie sont analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables et vérifiables, représentant la meilleure estimation de la direction de la société quant aux conditions d'exploitation futures.

Les principales hypothèses retenues lors de la revue des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- Des flux de trésorerie prévisionnels issus des plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction de la société couvrant un horizon de projections de 5 ans
- Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle prudent de 0%
- Un WACC de 10,20 % (Taux déterminé par le Groupe) ;

A la suite de ces analyses, une provision pour dépréciation des titres Umanis Consulting d'un montant de 2,6 millions d'euros est comptabilisée depuis le 31 décembre 2005

Il n'y a pas eu de provision complémentaire à comptabiliser sur 2011.

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, du fait du risque de non recouvrement de certaines créances.

Indemnités de départ en retraite

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans les principaux pays d'implantation de la société Umanis, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations aux caisses de retraite, comptabilisées en charges.

Comme l'ensemble des sociétés du Groupe Umanis, la société a calculé le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, il s'élève à 33 k€. Le groupe a décidé de ne pas appliquer la méthode préférentielle et les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

	Non cadres	Cadres
Conventions collectives	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans. Prestataire de Service (UMS) - Départ à 65 ans	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans. Prestataire de Service (UMS) - Départ à 65 ans
Progression de salaire	2,50%	2,50%
Rotation du personnel	Turn over moyen des 3 derniers exercices	Turn over moyen des 3 derniers exercices
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45%	45%

Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de refacturations intra groupe

4 – Tableau de variation des Capitaux propres au 31/12/2011 (en K€)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Affectation résultat 2009	0	0	0	0	-991	991	0
Résultat net 2010	0	0	0	0	0	1 348	1 348
Augmentation de capital 2010	453 377	50	-50	0	0	0	0
Regroupement d'actions	2 583 856	0	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/2010	2 583 856	2 842	33 214	9	-25 813	1 348	11 600
Affectation résultat 2010	0	0	0	0	1 348	-1 348	0
Résultat net 2011	0	0	0	0	0	661	661
Réduction de capital 2011	-204 200	-225	-969	0	0	0	-1 194
		0	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/2011	2 379 656	2 617	32 245	9	-24 465	661	11 067

La société, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, détient, au 31/12/2011, 54 223 actions propres valorisées à 335 268€. Au cours de l'exercice 2011 elle a procédé au rachat de 112 566 actions propres à un cours moyen d'achat de 6,7161 euros

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

5 – Intégration fiscale

La société Umanis SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés : Umanis sa, Umanis France, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, UMS Courtage, Umanis Institut, Aura et Umanis Computer.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

Pour l'exercice 2011, l'intégration fiscale fait ressortir un bénéfice pour le groupe d'intégration fiscale de 4 161 598 EUR imputable à hauteur de 2 896 959 EUR sur les déficits reportables du groupe.

Les déficits reportables du groupe sont les suivants :

Date de clôture	Déficits imputables en €	Déficit imputés en €	Déficit reportables en €
31/12/2000	8 079 263	404 979	7 674 284
31/12/2001	11 160 171		11 160 171
31/12/2002	111 929		111 929
31/12/2003	6 010 628		6 010 628
31/12/2004			0
31/12/2005	516 526		516 526
31/12/2006	3 116 807		3 116 807
31/12/2007		307 576	-307 576
31/12/2008	1 976 656	738 276	1 238 380
31/12/2009	388 578	3 394 388	-3 005 810
31/12/2009 Après rectification des Liasses Fiscales	6 757 758	570 546	6 187 212
31/12/2010	16 933	14 866 906	-14 849 973
31/12/2011		2 896 959	-2 896 959
	37 746 671	13 991 324	23 755 347

6 - Notes du BILAN

6.1 – IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

En €	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice 2011	3 293 474	245 320	17 422 185	20 960 979
Acquisitions, créations, apports reçus et prêts accordés	44 855	0	858 915	903 770
Diminution par virement de poste a poste	0	0		0
Cessions, mises hors service, apports effectués et remboursements sur prêts	0	0	-1 766 654	-1 766 654
Valeur brute à la fin de l'exercice 2011	3 338 329	245 320	16 514 446	20 098 094

A) Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à **3 338 329 €**. Il est principalement constitué par :

- le dépôt de la marque Umanis pour 121 K€
- les frais de création et de développement du site Web pour 3 K€
- le mali technique suite aux TUP de 3 158 k€

Le mali technique fait l'objet de tests d'impairment.

B) Les immobilisations corporelles s'élèvent à **245 320 €** et sont comptabilisées à leur prix d'achat d'origine ou valeur d'apport.

C) Les immobilisations financières s'élèvent à **16 514 446 €** et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement composées de titres de participation.

6.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles	Brut 2011	Amortissements Provisions 2011	Net 2011	Net 2010
Logiciel	174 332	128 840	45 492	4 673
Malis de fusion	3 158 369		3 158 369	3 158 369
Frais de constitution	5 628	5 628	0	
Total à la fin de l'exercice 2011	3 338 329	134 467	3 203 861	3 163 042

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

6.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	Brut 2011	Amortissements Provisions 2011	Net 2011	Net 2010
Installations générales, agencements, aménagements divers	28 825	23 949	4 875	5 553
Matériel de bureau et matériel informatique	168 368	165 131	3 237	8 673
Mobilier	48 127	46 852	1 275	1 481
Total à la fin de l'exercice 2011	245 320	235 932	9 388	15 707

6.4 – IMMOBILISATION FINANCIERES ET PROVISIONS

Immobilisations financières	Brut 2011	Amortissements Provisions 2011	Net 2011	Net 2010
Titres de participation	16 010 495	2 605 800	13 404 695	13 389 956
Cautions et actions propres	503 951	0	503 951	1 253 552
Total à la fin de l'exercice 2011	16 514 446	2 605 800	13 908 646	14 643 508

DETAIL DES PARTICIPATIONS (EN K€)

	Brut 31/12/2010	Brut 31/12/2011	Provisions	Net 31/12/2011
TITRES-Umanis France	10 939	10 939	0	10 939
TITRES-UMS Courtage	30	30	0	30
TITRES-Call One	215	215	0	215
TITRES-Umanis Investissement	8	8	0	8
TITRES-Umanis Institut	0	0	0	0
TITRES-Harrington Technologies	7	7	0	7
TITRES-Umanis Consulting	4 761	4 761	2 600	2 161
TITRES-Umanis Kasashtan		15	0	15
TITRES-Umanis Suisse	173	0	0	0
TITRES-Umanis Luxembourg	31	31	0	31
TOTAL	16 163	16 010	2 600	13 405

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

6.5 – CREANCES ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES CREANCES

	31/12/2011			Dont entreprises liées	31/12/2010
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette		Valeur nette
Créances clients	38 011 272	951 980	37 059 292	36 999 299	36 728 202
Factures à établir	38 121	0	38 121		38 121
Créances et comptes rattachés	38 049 393	951 980	37 097 413	36 999 299	36 766 323
Avances et acomptes versés	3 402 535	0	3 402 535	3 402 535	8 084
Créances fiscales et sociales	459 876	0	459 876		1 532 175
Débiteurs divers	735 274	30 490	704 784	678 228	856 450
Charges constatés d'avance/à répartir	237 606	0	237 606		262 630
Autres créances et charges constatées d'avance	4 835 291	30 490	4 804 801	4 080 763	2 659 339
TOTAL	42 884 684	982 470	41 902 215	41 080 062	39 425 662

Aucune des créances autres que les créances groupe ne sont à plus de 1 an au 31 décembre 2011, ce qui était également le cas au 31 décembre 2010. Les charges constatées d'avance concernent des charges liées à l'exploitation.

Les dépréciations sont en grande majorité relatives à des comptes intragroupes. Les autres créances sont essentiellement constituées des comptes courants et autres comptes débiteurs avec les autres sociétés du groupe.

6.6 – Trésorerie

	Exercice 2011	Exercice 2010
Disponibilités	48 254	258 477
VMP	33 203	53 669
Total	81 457	312 146

6.7 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2011 de 2 379 656 actions d'une valeur nominale de 1.10 €

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

6.8 – AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES

	31/12/2011				
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entrprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 000	3 000	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	37 954 612	37 954 612	0	0	37 899 017
Dettes Financières	37 957 612	37 957 612	0	0	37 899 017

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont constitués uniquement de concours bancaires courants.

Les emprunts et dettes financières divers sont constitués des comptes courant que la société détient vis-à-vis de ses filiales.

6.9 – PROVISIONS

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	dont Utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Provisions pour risques	20 000				20 000
Provisions pour charges	4 848				4 848
Provision pour impôts	11 744	34 258	-34 258		11 744
TOTAL	36 592	34 258	-34 258	0	36 592

6.10 – DETTES NON FINANCIERES

	31/12/2011				
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Fournisseurs et comptes rattachés	3 505 171	3 505 171	0	261 414	2 668 196
Personnel et comptes rattachés	174 101	174 101	0	55 809	0
Sécurité soc & org socx	126 611	126 611	0	56 646	0
Dettes fiscales	6 078 101	6 078 101	0	49 280	0
Produits constatés d'avance	0	0	0		0
Autres Dettes	166 190	166 190	0	4 358	0
Autres créances et charges constatées d'avance	10 050 173	10 050 173	0	427 507	2 668 196
TOTAL	48 007 785	48 007 785	0	427 507	40 567 213

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.1 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'entend hors taxes et tous rabais, remises, et ristournes déduites.

La société a réalisé en France un chiffre d'affaires de 6 322 989 € essentiellement composé de refacturations intra groupe.

7.2 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (EN K€)

Résultat exceptionnel (En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2011
Litiges commerciaux	-38	
Autres produits et charges exceptionnels (Transactions et risques prud'hommaux)	2	-46
Pénalités et amendes	-47	-78
TOTAL	-124	-124

8 - NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

8.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31 /12/2011									
Filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)									
Umanis France	53 472	9 872 580	99.81 %	10 939 235	10 939 235	0	51 581 995	2 200 247	
Umanis Institut	1	5 334	100%	1	1	0	37 284	30 810	
Umanis Investissement	8 000	20 059	100%	8 000	8 000	0	3 683 947	9 283	
Umanis Consulting	38 400	1 420 241	99%	4 760 597	2 160 597	0	0	208 128	
Ums Courtage	30 000	20 482	100%	30 000	30 000	0	5 880	-6 529	
UMS (ex : Call one)	186 249	226 424	100%	214 605	214 605	0	5 699 731	85 709	
Umanis Luxembourg	31 000	43 607	100%	31 000	31 000	0	1 360 468	2 997	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)									
Harrington Technologies	34 300		19.00 %	6 517	6 517	0			

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

9 – CAPITAUX PROPRES

9.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des bons de suscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszow nik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

9.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Les chiffres présentés dans ce tableaux tiennent compte du regroupement des actions détaillé note 1.

		Laurent Piepszow nik		Olivier Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

9.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposée ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 196 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposée ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 18 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

10 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	211 400 €		0 €	40 277 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	211 400 €	5 735 €	0 €	40 277 €	Umanis Investissement
Emmanuel MORANDINI (Admin)	0 €	0 €	0 €	4 168 €	
Franck Mouchel (Admin)	0 €	0 €	0 €	15 278 €	

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Au terme de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 2.400.000 actions avant regroupement.

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 141.000 bons de souscription d'action (BSA) (montant avant regroupement des actions) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,71 € (prix unitaire avant regroupement), à libérer en totalité lors de la souscription, au profit du dirigeant, mandataire social, Monsieur Laurent Piepszownik.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 54 465€
- M. O. POULIGNY : 35 672€

11 – DROIT A LA FORMATION

Depuis le 7 mai 2004, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient du DIF à hauteur de 20 heures par an pour un temps plein. Pour les salariés en temps partiel, en CDD, ou embauchés en cours d'année, leur DIF est calculé, au prorata temporis.

L'ancienneté des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'apprécie au 1er janvier de chaque année. Les heures, qui ne sont pas utilisées, en tout ou partie, au cours de l'année, par les salariés sont capitalisées, le nombre d'heures de DIF étant plafonné à cinquante six heures.

Fin 2010, les titulaires d'un CDI au 07/05/04 totaliseront 56 heures.

Le nombre total des heures de DIF acquises au 31/12/2011 par les salariés de Umanis SA représente 1 184 heures

Aucune action de formation n'a été engagée dans le cadre du droit individuel à la formation.

12 – Effectif moyen

L'effectif moyen 2011 se compose de 20 salariés dont 14 cadres et 6 non cadres contre 23 salariés en 2010.

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société	31/12/2011	31/12/2010
	Avals, cautions et garanties données	
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA		Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€
	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)	
Umanis SA	Caution personnelle et solidaire d'Umanis France pour le montant du prêt en principal	
Umanis SA	Nantissement des actions Umanis France de 3 337 actions, soit 99,85% du capital d'Umanis France	
	Autres engagements donnés	
	NEANT	NEANT

14 – INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2011 est mentionné sur l'annexe des comptes consolidés du Groupe Umanis, Umanis SA faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe Umanis.

15 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Avant impôts	Impôts*	Résultats après impôts
Résultat courant	523 257	261 596	784 853
Résultat exceptionnel	-123 643		-123 643
Total	399 614		661 210

*Le montant figurant dans la colonne « Impôts » correspond à l'économie d'IS liée à l'intégration fiscale.

UMANIS SA – COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31/12/2011

16 – SITUATION FISCALE DIFFEREE LATENTE

IMPOT DIFFERE ACTIF	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011	IS DIF N-1	IS DIF N	ECART	IMPACT RESERVES	IMPACT RESULTAT
								0	
Activation déficit reportable	20 858 387		-2 896 959	17 961 428	6 952 100	5 986 544	-965 556	0	-965 556
Annulation d'actifs incorporels	10 491		-10 491	0	3 497	0	-3 497	0	-3 497
Provision pour risques	6 601	0	-6 601	0	2 200	0	-2 200	0	-2 200
Provision IDR	29 253	32 939	-29 253	32 939	9 750	10 979	1 229	0	1 229
Effort construction		4 120		4 120	0	1 373	1 373	0	1 373
Total IDA	20 904 732	37 059	-2 943 304	17 998 487	6 967 547	5 998 896	-968 651	0	-968 651

IMPOT DIFFERE PASSIF	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011	IS DIF N-1	IS DIF N	ECART	IMPACT RESERVES	IMPACT RESULTAT
Elimination provision IG IDP	1 539 737	0	-703 355	836 382	513 194	278 766	-234 428	0	-234 428
Elimination provision IG IDP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais acquisition des immobilisations IDP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actu earning out	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elimination provision C/C IDP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total IDP	1 539 737	0	-703 355	836 382	513 194	278 766	-234 428	0	-234 428
NET	19 364 995	37 059	-2 239 949	17 162 105	6 454 353	5 720 130	-734 223	0	-734 223



COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE UMANIS

INFORMATIONS FINANCIERES AU 31/12/2011

COMPTES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 AVRIL 2012

Sommaire

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

I.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	5
II.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I	6
III.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II	7
IV.	TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
V.	TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	10
VI.	NOTES ANNEXES	11
NOTE 1	MÉTHODES COMPTABLES	11
1.1.	Référentiel comptable	11
1.2.	Présentation des états financiers	11
1.3.	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements	12
1.4.	Principes de consolidation	14
1.5.	Regroupement d'entreprises	15
1.6.	Information sectorielle	16
1.7.	Méthodes de conversion	17
1.8.	Nouvelles normes et amendements	17
1.9.	Immobilisations incorporelles	18
1.10.	Goodwill	19
1.11.	Immobilisations corporelles	20
1.12.	Dépréciation des actifs	21
1.13.	Contrats de location	23
1.14.	Clients et autres débiteurs	23
1.15.	Cessions de créances et emprunts garantis	23
1.16.	Stocks	24
1.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	24
1.18.	Autres actifs financiers	24
1.19.	Capital potentiel	25
1.20.	Emprunts portant intérêts	25
1.21.	Avantages du personnel	25
1.22.	Provisions	27
1.23.	Fournisseurs et autres créditeurs	28
1.24.	Impôts différés	28
1.25.	Chiffre d'affaires	29
1.26.	Résultat opérationnel	29
1.27.	Instruments financiers dérivés	29
1.28.	Résultat par action	30

NOTE 2	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE	30
2.1.	<i>Contrôles fiscaux</i>	30
2.2.	<i>Acquisition de la société B2B</i>	30
2.3.	<i>Acquisition du groupe Aura</i>	31
2.4.	<i>Changement de dénomination sociale</i>	37
2.5.	<i>Restructuration juridique du Groupe Aura</i>	38
2.6.	<i>Modification de la date de clôture de l'exercice social de Aura et Umanis Computer</i>	38
2.7.	<i>Liquidation de filiales étrangères</i>	39
2.8.	<i>Contrôle Urssaf Yliance</i>	39
2.9.	<i>Contrôle Urssaf Umanis France</i>	39
2.10.	<i>Transaction entre parties liées</i>	39
2.11.	<i>Réduction de Capital</i>	40
NOTE 3	EVENEMENTS POST CLOTURE	40
3.1.	<i>Contrôle Urssaf</i>	40
3.2.	<i>Tup Aura et Umanis France</i>	40
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	41
NOTE 5	INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	42
5.1.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2011</i>	42
5.2.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2010</i>	42
5.3.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2011</i>	42
5.4.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2010</i>	42
NOTE 6	GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43
6.1.	<i>Détail des goodwill par segment en 2011 et 2010 :</i>	43
6.2.	<i>Détail des tests effectués</i>	44
NOTE 7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44
NOTE 8	TITRES DISPONIBLES A LA VENTE	45
NOTE 9	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	45
NOTE 10	STOCKS	45
NOTE 11	CLIENTS	46
NOTE 12	CREANCES DIVERSES COURANTES	46
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	47
NOTE 14	CAPITAUX PROPRES	47
14.1.	<i>Capital social</i>	48
14.2.	<i>Écarts de conversion</i>	48
14.3.1	<i>Informations relatives aux Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise</i>	49
14.3.2	<i>Informations relatives aux Bons de Souscription d'Actions</i>	49
14.3.	<i>Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</i>	50
14.4.	<i>Actions gratuites</i>	50
NOTE 15	RÉSULTAT PAR ACTION	52
NOTE 16	PASSIFS FINANCIERS COURANTS	52

NOTE 17 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	53
NOTE 18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	53
NOTE 19 AUTRES PROVISIONS	54
NOTE 20 PASSIFS EVENTUELS.....	55
NOTE 21 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	55
NOTE 22 INSTRUMENTS FINANCIERS	56
NOTE 23 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS	57
23.1. <i>Risque de crédit</i>	57
23.2. <i>Risque de liquidité</i>	58
23.3. <i>Risque de marché</i>	60
NOTE 24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	60
24.1. <i>Détail des charges de personnel</i>	60
24.2. <i>Décomposition des charges de personnel par zone géographique</i>	60
24.3. <i>Effectifs à fin 2011</i>	61
NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	61
NOTE 26 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS.....	63
26.1. <i>Charge d'impôts</i>	63
26.2. <i>Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt</i>	64
26.3. <i>Impôts différés</i>	64
26.4. <i>Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature</i>	65
NOTE 27 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	65
NOTE 28 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	66
NOTE 29 OPERATIONS D'ECHANGES DE CONDITIONS D'INTERETS.....	66
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS	67

I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2011	31/12/2010
Goodwills	6	26 465	14 323
Immobilisations incorporelles		2 143	16
Immobilisations corporelles	7	967	311
Autres participations	8	159	159
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	1 234	949
Impôts différés actifs		5 633	5 629
Actifs non courants		36 600	21 388
Stocks	10	39	
Clients et comptes rattachés	11	26 568	17 756
Autres actifs courants	12	5 319	5 113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 754	1 564
Actifs courants		33 680	24 433
TOTAL ACTIF		70 280	45 821

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2011	31/12/2010
Capital social	14	2 618	2 842
Primes d'émission		32 245	33 214
Autres Réserves		-21 059	-25 153
Ecart de conversion		36	499
Résultats de la période	15	3 637	2 657
Capitaux propres part du groupe		17 477	14 059
Intérêts minoritaires		149	38
Total des Capitaux propres		17 626	14 097
Emprunts et Dettes Financières à long terme	17	9 472	
Provisions à long terme	18	1 043	857
Impôts différés passifs		697	
Passifs non courants		11 213	
Autres provisions courantes	19	1 539	2 912
Passifs financiers courant	16	8 704	7 591
Fournisseurs et comptes rattachés	21	7 792	4 138
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes	21	23 406	17 082
Passifs courants		41 442	31 724
TOTAL PASSIF		70 280	45 821

II. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

En K€	Note n°	31/12/11	31/12/10
Chiffre d'affaires	5	81 151	54 653
Autres produits de l'activité		1	35
Produits des activités ordinaires		81 152	54 687
Achats consommés		-6 211	-5 613
Charges externes		-18 139	-6 897
Charges de personnel	24	-48 529	-37 548
Impôts & taxes		-953	-1 282
Amortissements et dépréciations		-578	-713
Autres produits et charges d'exploitation		-100	1 175
Résultat opérationnel courant		6 642	3 810
Autres produits opérationnels	25	1 711	1 234
Autres charges opérationnelles	25	-2 541	-1 342
RESULTAT OPERATIONNEL		5 812	3 702
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	26	-871	-20
Coût de l'endettement financier net		-871	-20
Autres produits et charges financiers	26	-71	188
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		4 870	3 869
Charges d'impôt	27	-1 172	-1 204
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 698	2 665
Intérêts minoritaires		61	9
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		3 637	2 656
Résultat par action - en euros			
avant dilution	15	1,53	1,10
après dilution	15	1,53	1,10

III. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

En K€	Note n°	31/12/2011	31/12/2010
RESULTAT DE LA PERIODE		3 637	2 656
Autres Eléments du résultat global			
Ecarts de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global			
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		3 637	2 656

IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/11	31/12/10
Résultat net Groupe et Minoritaires	3 698	2 665
Dotations nettes aux amortissements et provisions	16	-514
Plus et moins-values de cession	-216	
Autres flux non cash en résultat	-187	
Coût de l'endettement financier net	871	20
Charge d'impôt	6	1 686
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 188	3 858
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	921	900
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	5 109	4 758
Impôt exigible		
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	5 109	4 758
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-290	-82
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 119	-969
Cessions d'immobilisations financières		10
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise (1)	-12 733	-8
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-14 133	-1 049
Apports en fonds propres		8
Créances incorporées en fonds propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	-1 432	
Intérêts financiers nets versés	-871	-20
Flux liés aux opérations de financement garantis	-817	-5 159
Autres flux liés aux opérations de financement (2)	12 750	
Frais d'émission d'emprunts	-345	
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	9 285	-5 171
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	261	-1 463
Différence de change nette	0	0
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 327	2 790
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 588	1 327

- Détail de certains postes du Tableau de Flux de Trésorerie Consolidés

(1) Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-12 733
Sortie de cash paiement AURA	-10 300
<i>Prix d'acquisition AURA</i>	-11 050
<i>Crédit vendeur</i>	350
<i>Paieement en actions Umanis</i>	400
Refinancement de la dette sénior AURA	-3 524
Trésorerie acquise Aura	1 016
Prix d'acquisition Umanis Kazakhstan	-15
Trésorerie acquise Umanis Kazakhstan	123
Trésorerie sorties de périmètre	-33

(2) Autres flux liés aux opérations de financement	12 750
Prêt pool bancaire	10 750
Prêt OSEO	1 500
Apport en compte courant dirigeants	500

V. TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31/12/2011	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.09	2 792	33 348	-25 748	-395	2 477	12 342	30	12 371
Affectation du résultat 2009			2 477		-2 477			
Résultat de la période 2010					2 656	2 656	9	2 665
Variations du capital de l'entreprise consolidante	50		-50					
Variation des actions propres				-783		-783		-783
Variation des écarts de conversion			-171			-171		-171
Incidences IFRS 2			17			17		17
Autres			-3			-3		-3
Capitaux propres au 31.12.10	2 842	33 214	-23 477	-1 178	2 656	14 058	39	14 097
Affectation du résultat 2010			2 656		-2 656			
Résultat de la période 2011					3 637	3 637	61	3 698
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-225	-969		1 194				
Variation des actions propres				-434		-434		-434
Variation des écarts de conversion			96			96	6	102
Variation de périmètre							43	43
Autres			120			120		120
Capitaux propres au 31.12.11	2 617	32 245	-20 605	-418	3 637	17 477	149	17 626

VI. NOTES ANNEXES

NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2011 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2011 sont les septièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2010, ainsi que le bilan au 31 décembre 2010.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement l'Amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que la révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » concernant la comptabilisation des écarts actuariels.

1.2. Présentation des états financiers

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Le groupe Aura a été acquis le 28 janvier 2011. De ce fait sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 se limite à 11 mois d'activité.

1.3. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- Dépréciations des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 678 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (à comparer à 1 843 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

- Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-9. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-10, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 26 465 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 14 323 milliers d'euros 31.12.2010. L'augmentation de 12 142k€ est due à l'acquisition du groupe Aura pour 12 222k€ et à la sortie de Umanis Suisse pour <81k€>.

- Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs. Au titre de l'exercice 2011 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

- Provisions pour risques et passifs éventuels

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 310 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (à comparer à 320 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

- Crédit Impôt Recherche

La société UMANIS France a déposé, en début d'année 2011, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche correspondant à des coûts engagés en 2010, la société n'étant pas en mesure d'estimer le montant du CIR sur l'exercice pendant lequel les coûts ont été engagés.

UMANIS France a choisi de comptabiliser le CIR en impôt.

La modification du dispositif du Crédit Impôt Recherche par la Loi de Finance 2011 ne permet plus à la société Umanis France de demander le remboursement anticipé de ce CIR. Ce crédit d'impôt a été cependant imputé en totalité sur la liquidation de l'impôt des sociétés dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2011, le cumul des impôts différés activés nets est de 4 936 milliers d'euros (à comparer à 5 629 milliers d'euros au 31 décembre 2010). Le groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.4. Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires (co-entreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%, sans en assurer la gestion.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

1.5. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée, maintenant applicable, selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

- Actifs et Passifs

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

- Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en goodwill (voir également notes immobilisation incorporelles et dépréciation des actifs). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.6. Information sectorielle

Le groupe UMANIS caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe UMANIS sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini cinq secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- Business Intelligence (comprenant les entités juridique Umanis SA et une quote-part d'Umanis France)
- Consulting (comprenant une quote-part de l'entité Umanis France et la totalité d'Umanis consulting)
- Clinical Research Organisation (CRO) (Comprenant une quote-part d'Umanis France)
- Centre d'appels (Comprenant l'entité Umanis Managed Services)
- Computer (Achat revente de matériel informatique)

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont caractérisés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe. Pour le secteur de la France, les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté répondent à la définition d'un seul et unique secteur compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

Le groupe a appliqué les prérogatives de la norme IFRS8 à compter du 1er janvier 2009. Umanis n'a pas opté pour l'application anticipée de cette norme. Celle-ci n'a pas d'incidence significative sur l'information financière communiquée par le groupe.

1.7. Méthodes de conversion

▪ Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

▪ États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.8. Nouvelles normes et amendements

• Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées »
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis »
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres »
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiés en mai 2010.

- Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2011 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation »
 - IFRS 11 « Accords conjoints »
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
 - IAS 27 révisée « États financiers individuels »
 - IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- Autres normes :
 - IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
 - IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
 - IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
 - IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
 - IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
 - IAS 19 amendée « Avantages au personnel » ;
 - IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

1.9. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

- Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;

- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

- Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le groupe Umanis sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

- Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

1.10. Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 5), aux actifs nets correspondant (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

- Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Afin de correctement apprécier les différentes pertes de valeur Umanis a déterminé 5 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les cinq secteurs ainsi déterminés sont : Conseil, Business Intelligence, Centre d'Appel, Recherche Clinique et Computer. Les goodwill du groupe sont concentrés sur seulement deux de ces branches (BI et Conseil). Seules ces dernières font l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flow : Business Intelligence et Conseil.

1.11. Immobilisations corporelles

- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (cf note 1.13 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

1.12. Dépréciation des actifs

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances, indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

- Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

- Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

- Taux D'actualisation

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 10.2 % correspondant au WACC (weighted average cost of capital) déterminé par le groupe.

1.13. Contrats de location

▪ Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location
- l'existence d'une option d'achat favorable
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

▪ Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

1.14. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrecouvrabilité évalués au cas par cas.

1.15. Cessions de créances et emprunts garantis

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ou de Dailly sont sorties de l'actif du groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité (cf. notes 11 et 16).

1.16. Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.18. Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées, mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnements.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation de sociétés non cotées, qui représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées, sont évalués à la juste valeur correspondant à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Cet actif fait alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnements, ayant une échéance fixée supérieure à un an que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication

objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

1.19. Capital potentiel

Paiements fondés sur des actions.

Le groupe Umanis dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 7 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte de résultat. Le détail des plans d'attribution d'options est présenté en note 14.4.

Concernant les décisions d'attribution de Bons de Souscription de Parts et de Créateurs d'Entreprise (BSPCE), Bons de Souscription d'Actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la note 14.3

Actions gratuites (cf. note 14.5).

L'ensemble des plans octroyés par la société sont traités conformément à IFRS 2.

1.20. Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

Il convient de préciser que les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en déduction de la dette et étalés sur la durée de l'emprunt selon la méthode du coût amorti.

1.21. Avantages du personnel

- Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

- Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19.

Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué semestriellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

Compte tenu des incertitudes sur le taux de départ volontaire entre 65 et 70 ans des salariés, les modifications imposées d'une part par l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008 et d'autre part par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ne sont pas appliquées.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'Etat.

La provision d'indemnité de fin de carrière consiste à estimer les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constatée pour les filiales espagnole (33 salariés), luxembourgeoise (11 salariés) et kazakh (22 salariés), l'engagement étant peu significatif compte tenu de la petite taille de ces entités.

Enfin, l'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

- Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

Umanis n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.22. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.23. Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaire pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.24. Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis France, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Umanis Institut, Aura, Umanis Computer et Ums Courtage. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.25. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- Prestations de services et Contrats à long terme (81 151 K€)

- Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

- Prestations en mode projet :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.

- Autres prestations

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

1.26. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

En particulier les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant, font partie du résultat opérationnel.

1.27. Instruments financiers dérivés

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à de nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en Euros, hormis celles concernant le Kazakhstan. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures compte tenu de la faible volatilité du KZT.

1.28. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.1. Contrôles fiscaux

Les sociétés Umanis SA, Umanis France, Umanis Consulting et Umanis Managed Services, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement, les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui y a répondu. Les redressements liés aux droits ont été acquittés. Il subsiste les pénalités et majorations en cours de discussions avec l'Administration Fiscale. Les provisions s'élevant à 936 k€ au 31 décembre 2010 ont été ramenées à 401 k€.

2.2. Acquisition de la société B2B

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de son activité, Umanis France travaille depuis quelques temps au Kazakhstan avec la société « North Caspian Operating Company » (NCOC). NCOC est une société spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire.

Afin d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le Conseil d'Administration a autorisé, au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010, l'acquisition de 51 % du capital social de la société de droit kazakh, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B).

Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'Umanis France pour la mise à disposition de ressources nécessaires à la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'une valeur de 20 000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

A cette occasion, la dénomination sociale de la société a également été modifiée : B2B Solutions Kazakhstan est devenue Umanis Kazakhstan.

Le prix d'acquisition d'Umanis Kazakhstan s'est traduit par un écart d'acquisition négatif de 30k€ comptabilisé en P&L sur la ligne « autres produits opérationnels ».

La contribution d'Umanis Kazakhstan au chiffre d'affaire du groupe sur l'année 2011 s'élève à 723 850 €. La contribution d'Umanis Kazakhstan aux résultats consolidés sur l'année 2011 s'élève à 83 029 €, après déduction de la part revenant aux minoritaires.

2.3. Acquisition du groupe Aura

La société Umanis France, filiale opérationnelle d'Umanis SA a acquis le 28 janvier 2011, pour un prix global de 11.049.991€ la société Aura Participation société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société Aura Computer,
100% du capital et des droits de vote de la société Aura Ingénierie,
100% du capital et des droits de vote de la société Aura Infrastructures,

L'activité principale du groupe Aura est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au groupe Umanis de renforcer ses positions et parts de marché en France tant en terme de complétude de son offre qu'en terme de pénétration au sein des grands comptes, principaux donneurs d'ordres.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire, d'un montant de 10.750.000 € d'une durée de six ans auprès d'un pool bancaire constitué par la Banque Palatine, le Crédit Lyonnais et la HSBC. Ce prêt a fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 100 % sur une période allant du 30 mars 2011 au 30 décembre 2014.

Le prêt de 10.750.000€ a également permis de refinancer le capital restant dû de la dette sénior existante chez Aura à la date de rachat pour un montant de 3.524k€.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais financiers net cash)

R2 : ratio de levier (dettes financières nettes consolidées/EBITDA)

R3 : ratio de cash cover (cashflow libre consolidé/service de la dette consolidée)

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO d'un montant de 1.500.000€.
- un crédit vendeur accordé par les cédants à Umanis France d'un montant de 350.000€.
- la cession d'actions auto détenues par la société Umanis SA aux cédants à hauteur de 400.000€.

100 % des actions ont été acquises à l'aide de ces financements de sorte qu'il n'existe à l'avenir aucun complément de prix à verser.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'Aura Participation détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre de l'acquisition.

La société Umanis France a procédé ainsi au bénéfice d'Aura Participation à une avance en compte courant permettant à Aura Participation de rembourser par anticipation le capital restant du au 28/01/2011 au titre de ce prêt sénior.

Cette avance a été réalisée sous forme d'un Prêt Intragroupe consenti par Umanis France à Aura Participation. Le taux d'intérêt annuel applicable à cette avance est le taux d'intérêt EURIBOR 3 mois, majoré de la marge fixe laquelle s'élève à 2.75% l'an. Aura Participation s'est engagée à rembourser intégralement cette avance à la date d'échéance finale, soit le 28 janvier 2017.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à Umanis France une avance en compte courant d'associé d'un montant global de 500.000€ aux conditions suivantes :

- Les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- Le remboursement du compte courant d'associé est subordonné au remboursement du prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du Contrat de Prêt, Umanis France a consentit les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- Une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à Umanis France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'Umanis France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;
- Une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) établie conformément aux dispositions des articles L.313-23 et L.315-5 du Code Monétaire et Financier, portant sur la créance qu'Umanis France détient sur Aura Participation au titre du Prêt Intragroupe ;
- Un nantissement de Fonds de Commerce de la société Umanis France ;
- Une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser Umanis France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société Aura Participation dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- Une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société Umanis France dans les livres de la société Aura Participation ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen. Suite à la révocation de Philippe Cohen le 9 septembre 2011, son contrat d'assurance a pris fin et a été remplacé par la souscription d'un Contrat d'Assurances Hommes Clés pour Monsieur Jean Jacques Linck.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par Umanis France aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, Umanis SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'Umanis France envers les Banques.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus Umanis SA a consenti un nantissement des actions de la société Umanis France qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société Umanis SA dans les livres de la société Umanis France au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société Umanis SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société Umanis France ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la caution, la société Umanis SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 janvier 2011.

En complément du coût d'acquisition détaillé ci-dessus, la société Umanis France a identifié et comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011 deux types de coûts directement attribuables à l'acquisition de la société Aura. Il s'agit de frais d'acquisition de titres pour un montant de 445 486€ comptabilisés dans la rubrique « Autres Charges opérationnelles » du Compte de résultat ainsi que des frais d'émission d'emprunts pour 345 200€.

▪ Complément d'informations sur le groupe Aura

L'entrée du groupe Aura dans le périmètre de consolidation est réalisé sur la base des comptes consolidés au 31.01.2011 ci-dessous.

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	31/01/2011
Goodwill	12 625
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	299
Autres participations	
Créances et autres actifs financiers à long terme	68
Impôts différés actifs	100
Actifs non courants	13 092
Stocks	81
Clients et comptes rattachés	5 292
Autres actifs courants	948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 016
Actifs courants	7 337
TOTAL ACTIF	20 429

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	31/01/2011
Capital social	9 452
Primes d'émission	
Autres Réserves	71
Résultats de la période	358
Capitaux propres part du groupe	9 882
Intérêts minoritaires	-4
Total des Capitaux propres	9 878
Emprunts et dettes financières non courants	199
Provisions pour retraites et engagements assimilés	255
Passifs non courants	454
Autres provisions courantes	105
Passifs financiers courants	3 617
Fournisseurs et comptes rattachés	3 537
Impôt courant exigible	
Autres dettes courantes	2 837
Passifs courants	10 097
TOTAL PASSIF	20 429

La détermination de l'affectation du cout d'acquisition de la participation dans Aura s'est faite selon IFRS 3 et dans le respect de l'IAS 38 :

- Identification des actifs, passifs et passifs éventuels acquis,

- Détermination de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés
- Détermination du Goodwill résiduel.

Seule la relation clientèle de la SSII Aura a été identifiée comme actif affectable. La valorisation a été faite à la juste valeur des contrats clients en cours à la date d'acquisition et renouvelables.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Durée de la relation clientèle de 8 ans, sur la base de l'historique 2008-2010 des contrats clients existants à la date d'acquisition.
- Taux de croissance des clients existants : 2%
- Taux d'EBIT de 6% du chiffre d'affaires, selon la moyenne constatée en 2009 et 2010.
- Taux d'actualisation : 10,2%

Le montant de la relation clientèle ainsi valorisé à l'actif du bilan s'élève à 2 363k€ complété d'un impôt différé passif d'un montant de 788 k€.

Ce nouvel actif incorporel est amorti sur la durée de la relation clientèle, soit 8 ans. L'amortissement annuel sera donc de 295k€.

La dotation aux amortissements comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 271k€ calculée au prorata de la date d'acquisition du Groupe Aura.

Les capitaux propres consolidés du groupe Aura au 31.01.2011 s'élèvent à 9 878k€.

L'écart d'acquisition qui en découle est de 12 222k€. La totalité du GW du groupe Aura est affecté à l'UGT BI.

L'affectation du goodwill a été réalisée dans le délai de 12 mois, délai désormais arrivé à terme.

Le groupe Aura a été acquis le 28 janvier 2011. De ce fait sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 se limite à 11 mois d'activité.

<i>En K€</i>	janv.-11	Contribution au résultat consolidé 31.12.2011 (11 mois)	Proforma janvier à décembre 2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2 282	20 876	23 157
Autres produits de l'activité	1	1	2
Produits des activités ordinaires	2 282	20 877	23 159
Achats consommés	-702	-5 779	-6 481
Charges externes	-652	-6 794	-7 446
Charges de personnel	-697	-6 138	-6 835
Impôts & taxes	-44	-120	-164
Amortissements et dépréciations	-7	-261	-269
Autres produits et charges d'exploitation	0	1	1
Résultat opérationnel courant	181	1 785	1 966
Autres produits opérationnels	0		0
Autres charges opérationnelles	0	-212	-212
RESULTAT OPERATIONNEL	181	1 573	1 754
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0		
Coût de l'endettement financier brut	-21	-102	-123
Coût de l'endettement financier net	-21	-102	-123
Autres produits et charges financiers	0	0	0
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	160	1 471	1 631
Charges d'impôt	-23	-691	-714
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	136	780	916
Intérêts minoritaires	0	0	0
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE	136	780	916

2.4. Changement de dénomination sociale

Le 24 mai 2011, la société Aura Participation est devenue la société Aura.

Le 30 mai 2011, la société Aura Computer est devenue la société Umanis Computer.

2.5. Restructuration juridique du Groupe Aura

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes sur le 1er semestre 2011 :

- Dissolution sans liquidation en date du 26 mai 2011 de la société Aura Infrastructures, filiale à 100 % de la société Aura Ingénierie, avec effet au 26 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine de la société dissoute au profit d'Aura Ingénierie, entraîne sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 2 378 247 € sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Ingénierie, filiale à 100 % de la société Aura Group, avec effet au 29 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura Group, entraînant sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 6 108 128€ sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Group, filiale à 100 % d'Aura, elle-même filiale à 100% d'Umanis France, avec effet au 30 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura, entraînant sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique pour un montant global cumulé de 11 986 136€ sans impact sur les comptes consolidés.
- La dissolution par confusion de patrimoine de la société Aura Group au profit d'Aura a conduit à la substitution de la sûreté, constituée par les titres d'Aura Group, conférée par Aura à Umanis France venant en garantie du remboursement du Prêt Intragroupe conclu le 28 janvier 2011 dont l'objet était de permettre à Aura de rembourser son prêt sénior aux banques. Cette substitution a consisté à nantir les titres d'Umanis Computer en lieu et place des actions Aura Group à compter du 30 juin 2011.

2.6. Modification de la date de clôture de l'exercice social de Aura et Umanis Computer

Le 9 juin 2011, l'exercice social de la société Aura a été modifié pour être porté au 31 décembre au lieu du 30 juin ce qui conduira à un exercice social d'une durée exceptionnelle de six mois, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

Le 9 juin 2011, l'exercice social de la société Umanis Computer a été modifié pour être porté au 31 décembre au lieu du 30 juin ce qui conduira à un exercice social d'une durée exceptionnelle de six mois, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

2.7. Liquidation de filiales étrangères

Les sociétés Umanis UK, Umanis Suisse, Umanis Danemark et Umanis Finlande, en sommeil depuis plusieurs années, ont été liquidées. Elles ne font de ce fait plus partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. L'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 s'élève à un produit de 226k€.

2.8. Contrôle Urssaf Yliance

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Cette vérification a entraîné un redressement non significatif qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

2.9. Contrôle Urssaf Umanis France

La société Umanis France a fait l'objet au cours du mois de mars 2011 d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'administration sur les années 2008 , 2009 et 2010.

Cette vérification a entraîné un redressement non significatif qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

2.10. Transaction entre parties liées

* La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2011 un montant de 845k€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges de l'année 2011.

*En sus des rémunérations mentionnées note 28, aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK: 54 465€
- M. O. POULIGNY : 35 672€

2.11. Réduction de Capital

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2011, au terme de sa quatorzième résolution, de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société et conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par cette même assemblée, le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 31 août 2011, a décidé de réduire le capital social de 224.620 €, c'est-à-dire de le ramener de 2.842.241,05€ à 2.617.620,50 € par voie d'annulation de 204.200 actions auto détenues, d'une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

Cette annulation ainsi que la réduction du capital corrélative a été réalisée le 28 septembre 2011.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale a été imputée au 31 décembre 2011 sur le poste prime d'émission.

Le capital est donc ainsi porté à la somme de 2 617 620€.

NOTE 3 EVENEMENTS POST CLOTURE

3.1. Contrôle Urssaf

Les sociétés Umanis Computer et Aura font l'objet d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'administration à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette vérification a entraîné pour la société Umanis Computer un redressement peu significatif qui sera comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2012.

A titre conservatoire, la société Umanis France a mis en jeu la responsabilité des garants (l'ensemble des cédants du groupe Aura) en vertu de la convention de garantie de passif du 28 janvier 2011 sur les sociétés du groupe Aura.

3.2. Tup Aura et Umanis France

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder avant le 31 décembre 2012, dans un premier temps à la fusion simplifiée de la société Aura avec la société Umanis France et dans un second temps à celle d'Umanis France avec la société Umanis SA.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 17 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis France	Levallois - France	RCS 379 499 445	Intégration globale	99.81%	99.81%
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108769	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-Luxembourg	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
<i>Entrées en 2011</i>					
Aura	Vincennes - France	RCS 431 824 887	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Computer	Vincennes - France	RCS 440 475 226	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Kazakhstan	Astana - Kazakhstan		Intégration globale	51.00%	51.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services (anciennement Call One)	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

NOTE 5 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

5.1. Informations par activité au 31 décembre 2011

2011	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Computer</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	56 209	7 405	5 854	4 669	7 014	81 151
Résultat Opérationnel	4 439	525	419	127	302	5 812

5.2. Informations par activité au 31 décembre 2010

2010	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	37 074	6 356	5 658	5 564	54 653
Résultat Opérationnel	2 779	440	188	295	3 702

5.3. Informations par zone géographique au 31 décembre 2011

2011	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	77 165	3 986	81 151
Résultat Opérationnel	5 438	374	5 812

5.4. Informations par zone géographique au 31 décembre 2010

2010	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	51 630	3 023	54 653
Résultat Opérationnel	3 663	39	3 702

NOTE 6 GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2011
Valeurs brutes					
Goodwills	16 848		(139)	12 222	28 930
Frais de développement					
Brevets et licences	950	45		14	1 009
Autres	415			2 363	2 778
Total	18 213	45	(139)	12 236	30 354
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	(2 524)		58		(2 466)
Frais de développement					
Brevets et licences	(945)	(1)		(14)	(960)
Autres	(404)	(8)		(271)	(683)
Total	(3 873)	(9)	58	(285)	(4 109)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	14 323		(81)	12 222	26 465
Frais de développement					
Brevets et licences	4	44			49
Autres	12	(8)		2 092	2 096
Total	14 339	36	(81)	14 314	28 609

Tous les goodwills ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

6.1. Détail des goodwills par segment en 2011 et 2010 :

2011	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Computer</i>	<i>Total</i>
Ecarts d'acquisition	24 335	2 130	0	0	0	26 465

2010	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Ecarts d'acquisition	12 193	2 130	0	0	14 323

6.2. Détail des tests effectués

	Valeur comptable de l'unité en milliers d'Euros	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Taux de croissance à l'infini	Valeur à déprécier
UGT BI	35 307	10,2%	5 ans	5,5%	0,0%	0
UGT Conseil	3 352	10,2%	5 ans	0,0%	0,0%	0

On note que l'UGT conseil correspond au regroupement des activités de conseil réalisées sur Umanis France et Umanis Consulting et l'UGT BI au regroupement des activités informatique d'Umanis France, d'Aura et des entités internationales.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	31/12/2011
Valeurs brutes					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	216	32		216	464
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	2 482	1 120	(165)	449	3 886
Total	2 698	1 152	(165)	665	4 350
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(156)	(6)		(191)	(353)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(2 231)	(698)	73	(175)	(3 030)
Total	(2 387)	(704)	73	(366)	(3 383)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	151	26		24	201
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	160	423	(92)	274	766
Total	311	449	(92)	299	967

NOTE 8 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres Civipol	152	152
Titres Harrington Technologie	7	7
EADS	2	2
TOTAL	161	161

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %

NOTE 9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Prêts	787	653
Dépôts et cautionnements	447	296
TOTAL	1 234	949

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 10 STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières et marchandises	39	2
TOTAL	39	2

NOTE 11 CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	17 845	12 258
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 678	-1 843
Créances cédées	10 401	7 341
TOTAL	26 568	17 756

Les variations importantes des postes « Créances clients et comptes rattachés » et « Créances cédées » entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011 sont dues à l'arrivée du groupe Aura pour les créances clients et à une régularisation de facturation importante sur les deux derniers mois de 2011 pour les créances cédées.

Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi les créances sont conservées à l'actif et qu'un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 12 CREANCES DIVERSES COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur personnel et organismes sociaux	190	71
Créances sur l'état	3 849	1 757
TOTAL	4 039	1 828

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes reçus sur commandes	38	29
Comptes courants	185	32
Autres créances	441	2 747
Charges constatées d'avance	616	477
TOTAL	1 280	3 285

Les autres créances comprennent au 31/12/2010 principalement les fonds de garantie et les fonds de réserves, d'un montant de 2 421k€, constitués dans le cadre de notre contrat d'affacturage. Au 31/12/2011 ces fonds de garanties et fonds de réserves, d'un montant de 3 864k€, liés au contrat d'affacturage ont été déduits du passif.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	50	54
Disponibilités	1 704	1 511
TOTAL	1 754	1 564
Découverts bancaires	-166	-238
TOTAL	1 588	1 327

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capital	2 618	2 842
Primes d'émission	32 245	33 214
Autres réserves	-21 059	-25 153
Ecart de conversion	36	499
Résultats de la période	3 637	2 657
TOTAL	17 477	14 059

14.1. Capital social

Le capital social est constitué de 2 379 655 actions d'un nominal de 1,10 euro.

14.2. Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion de 36 K€ correspond principalement aux effets de change des devises polonaises et kazakhes.

Informations relatives aux Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise et aux Bons de Souscription d'Actions

14.3.1 Informations relatives aux Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise

L'ensemble des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

14.3.2 Informations relatives aux Bons de Souscription d'Actions

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

14.3. Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions est en cours de validité, il correspond à l'utilisation par le conseil d'administration, lors de sa séance du 19 mars 2008, de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2005, et qui a décidé l'émission et l'attribution de 485.077 actions gratuites, au profit de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société.

Ce plan prendra fin à l'issue de la période de conservation de deux ans, soit le 19 mars 2012.

14.4. Actions gratuites

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la Société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la Société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis SA ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné.
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus. Elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires. Leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote.
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux ans à compter de la date d'acquisition

effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 7 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France, filiale 100% de la Société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 370 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 52 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net Part du Groupe	3 637	2 656
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	2 379 418	2 419 230
Résultat en euros par action	1,53	1,10

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	3 637	2 656
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 379 418	2 419 230
Résultat dilué en euros par action	1,53	1,10

NOTE 16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts	2 001	
Emprunt garantis sur créances clients(1)	6 537	7 354
Total	8 538	7 354
Découverts bancaires	166	237
Total	8 704	7 591

La partie court terme des emprunts concerne la part court terme de l'emprunt relatif à l'acquisition du groupe Aura.

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réels aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif (voir note 11) et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

NOTE 17 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31/12/2011					
	Valeur brute	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 5 ans à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	9 472		2 257	2 164	2 164	2 887
Total	9 472	0	2 257	2 164	2 164	2 887

Les emprunts et dettes sont constitués uniquement la part long terme de l'emprunt relatif à l'acquisition du groupe Aura.

NOTE 18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Indemnités de départ en retraite	1 043	857
TOTAL	1043	857

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires (y compris la charge d'intérêt liée à l'actualisation des engagements) est incluse en « charges de personnel » du compte de résultat.

Variation des indemnités de départ en retraite :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
VARIATION DE L'EXERCICE	187	275
Variation des provisions au bilan		
Provisions au début de l'exercice	857	582
Variations de périmètre	255	
Variations de change		
Reclassements (plans sociaux transformés en plan de pré retraite au cours de l'exercice)		
Décaissements		
Charges de l'exercice	-68	275
PROVISIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 043	857
Hypothèses actuarielles principales (en %)		
Taux d'actualisation	4,76%	4,3%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,5%	2,5%

Les hypothèses de calcul sont rappelées en note 1.21.

NOTE 19 AUTRES PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises ayant une contre - partie en charge	Variation de périmètre	31/12/2011	Courant au 31/12/2011	Non courant au 31/12/2011
Provisions pour litiges	320	131	(246)	105	310	310	
Autres provisions pour risques	800				800	800	
Autres provisions pour charges	936	417	(924)		429	429	
TOTAL	2 056	548	(1 170)	105	1 539	1 539	

La provision pour litiges de 310k€ est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du groupe. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal. Les autres provisions pour charges concernent le traitement du contrôle fiscal qui a eu lieu en 2009.

NOTE 20 PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 21 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs	7 792	4 138
Dettes fiscales et sociales	18 991	13 796
Autres dettes	1 812	1 263
Produits constatés d'avance	2 603	2 024
TOTAL	31 198	21 221

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 22 INSTRUMENTS FINANCIERS
Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Titres des sociétés non consolidées		161				161	161
Dépôts et cautionnements, Prêts			1 234			1 234	1 234
Clients			26 568			26 568	26 568
Autres actifs courants			5 319			5 319	5 319
Banques	1 696					1 696	1 696
Valeur mobilière de placement	50					50	50
TOTAL ACTIF FINANCIER	1 746	161	33 121	0	0	35 028	35 028

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Emprunts portant intérêts							
Emprunts garantis sur créances clients					6 537	6 537	6 537
Fournisseurs					7 792	7 792	7 792
Autres dettes courantes					23 406	23 406	23 406
Découverts bancaires	106					106	106
TOTAL PASSIF FINANCIER	106	0	0	0	37 735	37 841	37 841

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.

- Les prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

NOTE 23 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

23.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est exclusivement limité aux créances clients dont le taux de sinistrabilité est faible.

Le groupe n'est pas exposé aussi fortement aux conséquences de la crise économique et financière, observée depuis fin 2007 que certains de ses concurrents, grâce notamment à sa stratégie de diversification de comptes clients, ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes.

Le nombre de clients actifs importants et la capacité commerciale du groupe a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission.

Les 10 premiers clients du groupe sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	2009
Nombre de clients	802	292	367
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	24 313	24 629	27 732
10 premiers clients(en %)	29,95%	54,00%	50,10%

En 2011, Umanis a continué de renforcer ses référencements auprès des grands comptes via des ouvertures et des extensions de domaines de référencement : Crédit Agricole CIB, BNP,

Société Générale, Natixis, Generali, Banque Populaire, EDF, GDF, AXA, Schneider Electric, etc.

Il est à noter que la stratégie de positionnement dite multi-spécialisée sur plusieurs domaines d'expertises se révèle particulièrement judicieuse face à des SSII de très grandes tailles généralistes.

En parallèle, le groupe a ouvert de nombreux nouveaux comptes grâce notamment aux lancements de nouvelles offres de services : Chèque Déjeuner, Néopost, Saint Gobain, Tarkett, Danone, Vedici, SFR, Direct Energie, Crédit Agricole CIB, Axema, Randstat, Dalkia, Saur, Vinci Energies, SITA, Rothschild, Humanis, etc.

L'analyse du solde des créances clients est le suivant :

En milliers d'euros	Valeur Comptable	dont Dépréciées	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jours	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
Créances clients 2010 (Y compris Créances douteuses)	17 756	1 843	19 385	0	0	0	174	20	20
Créances clients 2011 (Y compris Créances douteuses)	26 568	1 678	28 026	44	80	20	80	120	20

23.2. Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement (qui tient compte des emprunts contractés lors de l'acquisition du groupe Aura), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du groupe Aura est assortie de covenants (voir note 2.3) vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers.

Le groupe précise en outre qu'une partie des fonds de réserves et de garanties constitués dans le cadre du contrat d'affacturage n'ont pas été mobilisés et sont donc à disposition du Groupe. Au 31 décembre 2011, ces fonds disponibles s'élèvent à 3 864k€.

Pour compléter l'information, l'analyse du solde des dettes fournisseurs est transmise ci-dessous au 31/12/2010 et 31/12/2011.

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2010

	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	3 317 307 €				3 317 307 €
Dettes échues			0 €	821 135 €	821 135 €
Montant TTC	3 317 307 €	0 €	0 €	821 135 €	4 138 442 €

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2011

	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 374 985 €				6 374 985 €
Dettes échues			100 €	1 417 212 €	1 417 312 €
Montant TTC	6 374 985 €	0 €	100 €	1 417 212 €	7 792 297 €

23.3. Risque de marché

- Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés marocaine et polonaise. Le risque sur les opérations commerciales est nul, car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a plus d'activité dans ces structures.

NOTE 24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

24.1. Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	33 511	25 663
Charges sociales	15 087	11 479
Autres charges de personnel		131
Indemnités pour départ à la retraite	-68	275
TOTAL	48 529	37 548

24.2. Décomposition des charges de personnel par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
France	45 272	35 277
Reste de l'Europe y compris Maroc	3 257	2 271
TOTAL	48 529	37 548

24.3. Effectifs à fin 2011

<i>En nombre</i>	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	624	478
Agents de maîtrise et techniciens		2
Employés	275	205
Ouvriers		
TOTAL	899	685

NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011
Produits de restructuration	634
Cessions immobilisations	82
Pénalités et Amendes	958
Variations de périmètre	33
Autres Produits	4
Total Produits Opérationnels	1 711
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011
Charges de restructuration	-687
Cessions immobilisations	-92
Pénalités et Amendes	-1 290
Varations de périmètre	-221
Charges sur Litige Commercial	-228
Autres Charges	-23
Total Charges Opérationnelles	-2 541
TOTAL RESULTAT OPERATIONNEL	-830

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'assainissement des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel.

Les charges d'entrée de périmètre correspondent à des frais d'acquisition des titres Aura et non pas vocation à être récurrents.

Nous vous indiquons, pour comparatif la décomposition du résultat opérationnel au 31/12/2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010
Charges de restructuration	-629
Produits sur Litige commercial	600
Pénalités et Amendes	-48
Autres Produits et Charges	-31
Total Résultat opérationnel	-108

RÉSULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-871	-20
Coût de l'endettement financier net	-871	-20
Gains de change		204
Pertes de change	-112	
Provision pour pénalités éventuelles		
Autres	41	-16
Autres produits et charges financiers	-71	188
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	-942	168

NOTE 26 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

26.1. Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2011, 5 k€ d'impôt différé supplémentaire ont été comptabilisés sur 2011.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	-1 538	-528
Impôts différés	-6	-1 686
CIR	371	1 010
Situation à la clôture	-1 172	-1 204

En 2010, le groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprise (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante relative à la CVAE est comptabilisé sur la ligne « impôt sur le bénéfice ». Au 31 décembre 2011, le montant de la charge courante s'élève à 921 milliers d'euros.

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) comptabilisé au 31 décembre 2011 correspond à l'intégralité du CIR au titre de l'exercice 2010.

26.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net avant impôt	4 870	3 869
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-1 623	-1 290
Rapprochement :		
Crédits d'impôts	371	
CVAE	-921	526
Déficits imputés dans l'exercice	965	
Différences temporaires	71	
Différences permanentes	-34	-922
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	-1 171	-1 686
Taux d'impôt effectif	24,05%	43,57%

26.3. Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Situation nette à l'ouverture	5 637	7 322
Impôts différés sur activation de déficits	-965	-1 686
Impôts différés sur retraitements de consolidation	198	
Impôts différés sur différences temporaires	71	
Autres	-5	
Situation nette à la clôture	4 936	5 637

26.4. Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Autres immobilisations incorporelles			-697		-697	0
Frais d'acquisition	121				121	0
Autres retraitements de consolidation			-922	-1 631	-922	-1 631
Autres actifs						
Provisions :						
<i>dont pensions</i>	348	285			348	285
<i>dont autres provisions</i>		4			0	4
Autres différences temporaires	94	24			94	24
Reports fiscaux déficitaires	5 987	6 952			5 987	6 952
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	6 553	7 268	-1 619	-1 631	4 936	5 637

NOTE 27 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	211 400 €		0 €	40 277 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	211 400 €	5 735 €	0 €	40 277 €	Umanis Investissement
Emmanuel MORANDINI (Admin)	0 €	0 €	0 €	4 168 €	
Franck MOUCHEL (Admin)	0 €	0 €	0 €	15 278 €	

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

Au terme de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de

souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 2.400.000 actions avant regroupement.

Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 141.000 bons de souscription d'action (BSA) (montant avant regroupement des actions) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une action de la Société au prix unitaire de 0,71 € (prix unitaire avant regroupement), à libérer en totalité lors de la souscription, au profit du dirigeant, mandataire social, Monsieur Laurent Piepszownik.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK: 54 465€
- M. O. POULIGNY : 35 672€

NOTE 28 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2011 s'élèvent à 202.000€. L'intégralité de ces honoraires a été facturée au titre de la mission de commissariat aux comptes.

NOTE 29 OPERATIONS D'ÉCHANGES DE CONDITIONS D'INTERETS

Conformément aux conditions du prêt accordé par le pool bancaire constitué par Banque Palatine, LCL et HSBC à l'occasion de l'acquisition du groupe Aura le 28 janvier 2011, le groupe a, en date du 10 mars 2011, réalisé deux opérations d'échanges de conditions d'intérêt (Swap amortissable) auprès de HSBC et LCL.

Chacune de ces opérations porte sur un montant notionnel de 5.375 k€, soit un total de 10.750 k€. La date de commencement de cette opération a été fixée au 30 mars 2011 pour une échéance finale au 31 décembre 2014. Cette opération a consisté en un échange de taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2.46%.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	31/12/2011	31/12/2010
Avals, cautions et garanties données		
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA		Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis France		Garantie bancaire émise en faveur de la BEAC (Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale) pour un montant de 75 KE.
Aura	Nantissement de 100% du capital d'Umanis Computer au profit d'Umanis France en garantie du remboursement du prêt intra-groupe	
Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)		
Umanis France	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY ay titre de leurs comptes courants	
Umanis France	Cession Dailly portant sur la créance qu'elle détient sur Aura au titre du prêt intragroupe pour un montant de 3 524k€	
Umanis France	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€	
Umanis France	Nantissement des titres d'Aura (Ex Aura Participation).	
Umanis France	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK	
Umanis SA	Caution personnelle et solidaire d'Umanis France pour le montant du prêt en principal	
Umanis SA	Nantissement des actions Umanis France de 3 337 actions, soit 99,85% du capital d'Umanis France	
Autres engagements donnés		
	NEANT	NEANT

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos le 31 décembre 2011

Société Anonyme
7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

UMANIS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Société Anonyme
7-9, rue Paul Vaillant Coururier
92300 Levallois Perret

UMANIS

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Exelmans Audit & Conseil
21, rue de Téhéran
75008 Paris

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de la note 3 de l'annexe aux états financiers expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2012

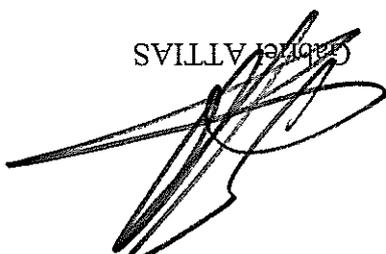
Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil



Eric GUEDJ

Deloitte & Associés



Gabriel ATTIAS

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier

92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Exelmans Audit & Conseil
21, rue de Téhéran
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements » de l'annexe aux états financiers, précise que la Direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels seront susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées.

Parmi les éléments qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les goodwill et les impôts différés :

- Les notes 1.10 « Goodwill », 1.12 « Dépréciation des actifs » ainsi que la note 6 de l'annexe aux états financiers, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Les notes 1.24 « Impôt différés » et 27 « Impôt sur les résultats » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des impôts différés.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des impôts différés actifs, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2012

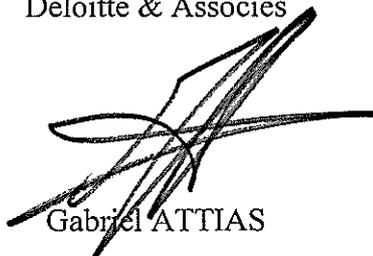
Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line extending to the right.

Eric GUEDJ

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'G' and 'A' with multiple overlapping strokes.

Gabriel ATTIAS

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR
LES COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2011 DE LA SOCIETE UMANIS SA
ET DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE UMANIS ARRETES
AU 31/12/2011**

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés du Groupe UMANIS arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Laurent PIEPSZOWNIK

